

EVIDENCE

OTTAWA, Wednesday, June 15, 2022

The Standing Senate Committee on Aboriginal Peoples met with videoconference this day at 4:30 p.m. [ET]; and, in camera, to study Bill S-10, An Act to give effect to the Anishinabek Nation Governance Agreement, to amend the Sechelt Indian Band Self-Government Act and the Yukon First Nations Self-Government Act and to make related and consequential amendments to other Acts.

Senator Brian Francis (*Chair*) in the chair.

[*English*]

The Chair: Honourable senators, I would like to begin by acknowledging that the Senate of Canada is situated in the traditional unceded territory of the Algonquin Anishinaabe people. However, since this meeting is hybrid, senators are conducting their work from the traditional territories of many nations.

I am Mi'kmaq Senator Brian Francis from Epekwitk, also known as Prince Edward Island. I am the chair of the Senate Standing Committee on Aboriginal Peoples.

Before we begin our meeting, I would like to introduce the senators who are participating today. Senator Arnot from Saskatchewan; Senator Audette from Quebec; Senator Coyle from Nova Scotia; Senator Hartling from New Brunswick; Senator LaBoucane-Benson from Alberta; Senator Lovelace Nicholas from New Brunswick; Senator Pate from Ontario; Senator Patterson from Nunavut; and Senator Tannas from Alberta.

I would like to remind senators and witnesses joining remotely to keep their microphones muted at all times unless recognized. Should any technical challenges arise, please let us know. I would like to remind everyone that the Zoom screen should not be copied, recorded or photographed. However, official proceedings can be shared via the SenVu website.

Today we are here to study Bill S-10, An Act to give effect to the Anishinabek Nation Governance Agreement, to amend the Sechelt Indian Band Self-Government Act and the Yukon First Nations Self-Government Act and to make related and consequential amendments to other Acts. I would like to introduce our first witness today. We have with us from the Anishinabek Nation, Grand Council Chief, Reg Niganobe and R. Martin Bayer, Chief Negotiator.

TÉMOIGNAGES

OTTAWA, le mercredi 15 juin 2022

Le Comité sénatorial permanent des peuples autochtones se réunit aujourd'hui, à 16 h 30 (HE), avec vidéoconférence; et à huis clos, pour son étude sur le projet de loi S-10, Loi portant mise en vigueur de l'accord en matière de gouvernance conclu avec la Nation des Anishinabes, modifiant la Loi sur l'autonomie gouvernementale de la bande indienne sechelte et la Loi sur l'autonomie gouvernementale des premières nations du Yukon et apportant des modifications connexes et corrélatives à d'autres lois.

Le sénateur Brian Francis (*président*) occupe le fauteuil.

[*Traduction*]

Le président : Honorables sénateurs, j'aimerais commencer par reconnaître que le Sénat du Canada est situé sur les territoires traditionnels non cédés du peuple algonquin anishinabe. Toutefois, puisqu'il s'agit d'une séance hybride, les sénateurs mènent leurs travaux à partir des territoires traditionnels de nombreuses nations.

Je suis le sénateur micmac Brian Francis d'Epekwitk, aussi connue sous le nom d'Île-du-Prince-Édouard. Je suis le président du Comité sénatorial permanent des peuples autochtones.

Avant de commencer, j'aimerais vous présenter les sénateurs qui participent à la réunion d'aujourd'hui. Nous avons donc le sénateur Arnot, de la Saskatchewan, la sénatrice Audette, du Québec, la sénatrice Coyle, de la Nouvelle-Écosse, la sénatrice Hartling, du Nouveau-Brunswick, la sénatrice LaBoucane-Benson, de l'Alberta, la sénatrice Lovelace Nicholas, du Nouveau-Brunswick, la sénatrice Pate, de l'Ontario, le sénateur Patterson, du Nunavut et le sénateur Tannas, de l'Alberta.

J'aimerais rappeler aux sénateurs et aux témoins qui se joignent à nous à distance de garder leur microphone en sourdine en tout temps, à moins qu'on leur donne la parole. Si vous éprouvez des difficultés techniques, veuillez nous en informer. J'aimerais rappeler à tous les participants que les écrans de la réunion sur Zoom ne doivent pas être copiés, enregistrés ou photographiés. Toutefois, les délibérations officielles peuvent être diffusées sur le site Web SenVu.

Nous sommes réunis aujourd'hui pour étudier le projet de loi S-10, Loi portant mise en vigueur de l'accord en matière de gouvernance conclu avec la Nation des Anishinabes, modifiant la Loi sur l'autonomie gouvernementale de la bande indienne sechelte et la Loi sur l'autonomie gouvernementale des premières nations du Yukon et apportant des modifications connexes et corrélatives à d'autres lois. J'aimerais présenter nos premiers témoins d'aujourd'hui. De la Nation des Anishinabes, nous accueillons Reg Niganobe, chef du Grand Conseil et Me R. Martin Bayer, négociateur en chef.

Grand Council Chief Niganobe will provide opening remarks for up to five minutes followed by a question-and-answer session with committee members. Senators in the room who have a question should raise their hand. Those on the Zoom should use the raise-hand feature. They will be acknowledged by the clerk in the chat. I will remind participants that the Zoom chat should be used to report technical issues and should not be used for debate.

Grand Chief Niganobe, you're welcome to provide opening remarks.

Reg Niganobe, Grand Council Chief, Anishinabek Nation:
[*Indigenous language spoken*]

Good afternoon. My name is Grand Council Chief Reg Niganobe of the Anishinabek Nation. I'm the elected leader of the Anishinabek Nation, and I am part of the Sturgeon Clan. I join you today from our Mississauga Anishinabek territory in Toronto, Ontario. The Anishinabek Nation is the oldest political organization in Ontario and can trace its roots back to the Confederacy of Three Fires of peoples. This alliance protected the land, people, language and culture of the Great Lakes basin.

It is the custom of the Anishinabek Nation to recite the [*Indigenous language spoken*] Anishinabek which is a preamble written by the elders to guide the Anishinabek Constitution proclaimed in 2012, but due to time restrictions I'll recite a line that relates to our revitalization of the nation-to-nation relationship rooted in this Anishinabek Nation Governance Agreement.

[*Indigenous language spoken*]

Which means to us that the Creators gave us sovereignty to govern ourselves.

In that spirit, it is my honour and privilege to acknowledge the First Nations who are the first signatories of the Anishinabek Nation Governance Agreement: Gimaa Kwe Rhonda Williams-Lovett of Moose Deer Point First Nation; Chief Larry Roque of Wahnapiatae First Nation; Chief Irene Kells of Zhiibaahaasing First Nation; Chief Scott McLeod of Nipissing First Nation; and Chief Lloyd Myke Magnetawan First Nation.

Since the infancy of the state of Canada, and in particular the enactment of the Indian Act, our relationship has been fraught with discrimination and inequity imposed on our nation. This forced implementation of foreign laws and legislation has been

Le chef du Grand Conseil, Reg Niganobe, fera une déclaration préliminaire d'au plus cinq minutes, qui sera suivie d'une séance de questions et réponses avec les membres du comité. Les sénateurs qui sont dans la salle doivent lever la main pour poser une question. Ceux qui participent par l'entremise de Zoom doivent utiliser la fonction « Lever la main ». Ils seront reconnus par la greffière dans l'espace de clavardage. Je rappelle aux participants que l'espace de clavardage de Zoom doit être utilisé pour signaler des problèmes techniques et qu'il ne doit pas être utilisé pour mener des débats.

Grand chef Niganobe, vous avez la parole pour votre déclaration préliminaire.

Reg Niganobe, chef du Grand Conseil, Nation anishinabek : [*Le témoin s'exprime en langue autochtone.*]

Bonjour. Je suis Reg Niganobe, chef du Grand Conseil de la Nation des Anishinabes. Je suis le chef élu de la Nation des Anishinabes et je fais partie du clan de l'Esturgeon. Aujourd'hui, je me joins à vous depuis notre territoire des Mississauga Anishinabek à Toronto, en Ontario. La Nation des Anishinabes est la plus ancienne organisation politique de l'Ontario et ses racines remontent à la Confédération des trois feux des peuples. Cette alliance protégeait la terre, le peuple, la langue et la culture du bassin des Grands Lacs.

La Nation des Anishinabes a pour coutume de réciter le [*Le témoin s'exprime en langue autochtone*] Anishinabek, un préambule rédigé par les aînés pour guider la Constitution de la Nation des Anishinabes proclamée en 2012, mais en raison des contraintes de temps, je vais réciter une ligne qui concerne la revitalisation de la relation de nation à nation ancrée dans cet accord en matière de gouvernance conclu avec la Nation des Anishinabes.

[*Le témoin s'exprime en langue autochtone.*]

Ce qui signifie pour nous que les Créateurs nous ont donné la souveraineté de nous gouverner nous-mêmes.

Dans cet esprit, j'ai l'honneur et le privilège de reconnaître les Premières Nations qui sont les premiers signataires de l'accord en matière de gouvernance conclu avec la Nation des Anishinabes, à savoir Gimaa Kwe Rhonda Williams-Lovett, de la Première Nation de Moose Deer Point, chef Larry Roque, de la Première Nation de Wahnapiatae, cheffe Irene Kells, de la Première Nation de Zhiibaahaasing, chef Scott McLeod, de la Première Nation de Nipissing et chef Lloyd Myke, de la Première Nation de Magnetawan.

Depuis la création de l'État canadien, et en particulier depuis la promulgation de la Loi sur les Indiens, nos relations ont été marquées par la discrimination et les injustices imposées à notre nation. Cette mise en œuvre forcée de lois et de règlements

detrimental to our way of life and has impacted our government systems for generations. This imposition of oppressive systems has created a legacy of intergenerational trauma.

Through this agreement, we hope to build a relationship with Canada based on a nation-to-nation foundation that reduces bureaucracy and provides a direct resource stream to our communities. Investing in the rebuilding of our governance structures has the potential to be revolutionary for the Anishinabek Nation communities.

This agreement negotiation was a lengthy process, and we have worked with many different leaders from across all parties. It has taken a long time to get here, and we do not want to further delay or cause necessary financial impacts to the communities who are eagerly awaiting this first phase of implementation.

It is time to give the communities what they have worked so hard for and acknowledge the contributions of our elders and knowledge keepers who have provided their guidance and wisdom to lead us to this point. Anishinabek legal systems outline the responsibility of the government's leadership selection, participation by citizens and processes in decision making. Beyond that, our laws are inclusive of our creation stories, our spiritual connection and our relationships to the land. Even though our approach to governance grounded in Anishinaabe laws, principles and values was suppressed, it is the only way forward for the next generations.

The Anishinabek Nation Governance Agreement outlines four areas of jurisdiction: leadership selection, citizenship, language and culture, operation and management of government. These jurisdictional pillars will make Indian Act sections concerning governance and membership non-applicable. This is significant progress allowing for a revitalization of fundamental governance principles concerning identity, culture and language.

The Anishinabek Nation Governance Agreement will support the restoration of core Anishinabek cultural principles by using them as the foundation for these fundamental laws, support language revitalization by using the Anishinabek language in these laws; facilitate economic development by increasing legitimacy of First Nation government actions and decision by having selection processes in governance rules that makes sense to Anishinabek people; increase unity and promote Anishinabek nationhood through promotion of our core cultural values and principles recognized and implemented in laws; and involve a relationship with the federal government to a nation-to-nation approach.

étrangers a été préjudiciable à notre mode de vie et a un impact sur nos systèmes gouvernementaux depuis des générations. L'imposition de ces régimes oppressifs a créé un héritage de traumatismes intergénérationnels.

Grâce à cet accord, nous espérons établir une relation avec le Canada fondée sur une relation de nation à nation qui réduira la bureaucratie et fournira un apport de ressources direct à nos collectivités. L'investissement dans le rétablissement de nos structures de gouvernance pourrait être révolutionnaire pour les collectivités de la Nation des Anishinabes.

La négociation de cet accord a été un long processus, et nous avons travaillé avec de nombreux dirigeants de tous les partis. Il a fallu beaucoup de temps pour en arriver là, et nous ne voulons pas retarder davantage le processus ou entraîner des répercussions financières pour les collectivités qui attendent avec impatience cette première phase de mise en œuvre.

Il est temps de donner aux collectivités le résultat de leurs efforts soutenus et de reconnaître la contribution de nos aînés et de nos gardiens du savoir qui nous ont guidés avec sagesse jusqu'ici. Les systèmes juridiques des Anishinabes décrivent la responsabilité du gouvernement en matière de sélection des dirigeants, de participation des citoyens et de processus de prise de décisions. En outre, nos lois tiennent compte de nos récits de création, de nos liens spirituels et de nos relations avec la terre. Même si notre approche de la gouvernance fondée sur les lois, les principes et les valeurs des Anishinabes a été supprimée, c'est la seule façon de progresser pour les prochaines générations.

L'accord en matière de gouvernance conclu avec la Nation des Anishinabes énonce quatre domaines de compétences, à savoir le processus de sélection des dirigeants, la citoyenneté, la langue et la culture, et le fonctionnement et la gestion du gouvernement. Ces piliers de compétences rendront inapplicables les articles de la Loi sur les Indiens concernant la gouvernance et l'appartenance. Il s'agit d'un progrès important qui permet de revitaliser les principes fondamentaux de gouvernance concernant l'identité, la culture et la langue.

L'accord en matière de gouvernance conclu avec la Nation des Anishinabes appuiera le rétablissement des principes culturels de base des Anishinabes en les utilisant comme fondement de ces lois fondamentales, elle appuiera la revitalisation de la langue en utilisant la langue anishinabe dans ces lois, elle facilitera le développement économique en légitimant davantage les actions et les décisions du gouvernement des Premières Nations grâce à des processus de sélection dans les règles de gouvernance qui sont culturellement appropriés pour les Anishinabes, elle favorisera l'unité et l'appartenance à la Nation des Anishinabes par la promotion de nos valeurs et principes culturels de base reconnus et mis en œuvre dans les lois, et elle fera évoluer la relation avec le gouvernement fédéral vers une approche de nation à nation.

It is our responsibility to continue to work for our predecessors, elders and those who have worked hard to get us here. We intend to work forward with your government and form a relationship based on reciprocity and mutual respect. The legacy of the system will be challenging to overcome, however, with the vision of our future generations and wisdom of our elders, these communities have tangible success to look forward to.

[Indigenous language spoken]

Which means forward together. *Meegwetch*.

The Chair: Thank you, Grand Council Chief Niganobe. We will now begin the question-and-answer part of our session.

Senator Patterson: I would like to welcome the witnesses. I was privileged to be part of the education agreement legislation Bill C-61 in 2018, and it was a very happy occasion to see the Anishinaabe take control over education. I do want to ask the chief, very briefly, how that is going. I hope it's going well.

My question about this self-government legislation is — by the way, I don't think it's our place in the Senate or as parliamentarians to stand in the way of a respectful good-faith negotiation that has come to us. You have my support.

You have 39 communities, I understand, that could opt in to this agreement, and I believe only five so far have opted in, perhaps because of COVID and other challenges. I would like to ask you: Are you optimistic that you will eventually have full take-up in your nation of these self-government privileges among the 39 communities? Thank you.

Mr. Niganobe: The Anishinabek Nation Education Agreement is going very well.

Senator Patterson: Oh, good.

Mr. Niganobe: Thank you for asking.

Senator Patterson: Glad to hear that.

Mr. Niganobe: Although we only have the five right now in this agreement, I do anticipate more will join only because it's a significant leap forward and it's a far turn from where we are right now.

There might be some hesitancy to join in at this time, but as the other First Nations begin to see the five First Nations succeed based upon this agreement, I am sure and positive we'll have more join on to the agreement itself and ratify it in their ways.

Il est de notre responsabilité de continuer à travailler pour nos prédécesseurs, nos aînés et ceux qui ont travaillé fort pour nous amener jusqu'ici. Nous avons l'intention de travailler avec votre gouvernement et d'établir une relation fondée sur la réciprocité et le respect mutuel. L'héritage du système sera difficile à surmonter, mais grâce à la vision de nos générations futures et à la sagesse de nos aînés, ces collectivités peuvent espérer des résultats concrets.

[Le témoin s'exprime en langue autochtone.]

Cela signifie « avancer ensemble ». *Meegwetch*

Le président : Je vous remercie, chef du Grand Conseil. Nous allons maintenant passer aux séries de questions.

Le sénateur Patterson : J'aimerais souhaiter la bienvenue aux témoins. J'ai eu le privilège de participer à la loi sur l'accord en matière d'éducation, le projet de loi C-61, en 2018, et c'était une occasion très heureuse de voir les Anishinabes prendre le contrôle de l'éducation. J'aimerais quand même demander au chef, très brièvement, comment la situation a évolué à cet égard. J'espère que tout se passe bien.

Ma question au sujet de cette loi sur l'autonomie gouvernementale est... soit dit en passant, je ne pense pas que ce soit le rôle du Sénat ou des parlementaires de faire obstacle à une négociation respectueuse et de bonne foi qui nous a été présentée. Vous avez donc mon soutien.

Je crois savoir que 39 collectivités pourraient adhérer à cet accord, et je crois que seulement cinq d'entre elles l'ont fait jusqu'à présent — peut-être à cause de la COVID-19 et d'autres difficultés. J'aimerais donc vous demander si vous êtes optimiste quant à la possibilité de voir, un jour, les 39 collectivités de votre nation se prévaloir pleinement de ces privilèges en matière d'autonomie gouvernementale. Je vous remercie.

M. Niganobe : Tout se passe très bien en ce qui concerne l'accord en matière d'éducation conclu avec la Nation des Anishinabes.

Le sénateur Patterson : C'est très bien.

M. Niganobe : Je vous remercie d'avoir posé la question.

Le sénateur Patterson : Je suis heureux de l'entendre.

M. Niganobe : Même si seulement cinq collectivités participent actuellement à cette entente, je prévois que d'autres se joindront à nous, car il s'agit d'un grand pas en avant et d'un virage important par rapport à la situation actuelle.

Il y a peut-être une certaine hésitation à se joindre à nous pour l'instant, mais lorsque les autres Premières Nations commenceront à voir que ces cinq Premières Nations sont florissantes grâce à cette entente, je suis certain que d'autres adhéreront à l'entente elle-même et la ratifieront à leur façon.

Senator Patterson: Thank you. I wish you well with that. Thank you very much.

Senator Coyle: Thank you very much, Grand Council Chief Niganobe. Congratulations to you and the First Nations that have taken that leap of faith, and for all the work you have done to get to this point.

You mentioned the legacy of the system being challenging to overcome. Now that this governance agreement is in place and you have the initial First Nations coming on board, what do you think it will take to develop that capacity to actually take this on in fullness and really transform from the old system to the new system? What kinds of supports are required? What do you see this transition process looking like? What kind of supports will you need to get to your new capacity that you need to fully function under the new way of operating?

Mr. Niganobe: I think the communities are more than well prepared to take on that challenge. For the most part, I think a lot of it was the fiscal challenge of being able to do this, and that is kind of addressed within this negotiated agreement. Once the funding starts to flow, and once the community starts to be able to utilize those dollars, they will be more than happy, prepared and set to address all these issues.

They have been working on it regardless of the funding. So they do have some idea of what they are getting into and what they need to do to move a lot of these governance issues forward in the way that they see fit and the way they would like to implement them.

Senator Coyle: Thank you very much. Just a quick follow-up. You mentioned that people have been working long and hard on this. Could you give us a little sense of timing? How long have you at the grand council been working at that, and the communities that are taking this initial step with you? Can you describe a little bit how long that has taken?

Mr. Niganobe: Sure. In excess of 25 years to get to this point where we're at right now. Of course, there were successive governments and changes in negotiators often, so it was kind of step forward, step back type of thing. But here we are, and we're excited about this opportunity at this time.

Senator Coyle: Wonderful. All the best.

Le sénateur Patterson : Je vous remercie. Je vous souhaite un bon succès. Je vous remercie beaucoup.

La sénatrice Coyle : Je vous remercie beaucoup, chef du Grand Conseil. Félicitations à vous et aux Premières Nations qui ont plongé avec confiance dans ce projet, et félicitations pour tout le travail que vous avez accompli pour en arriver là.

Vous avez mentionné que l'héritage du système serait difficile à surmonter. Maintenant que l'accord de gouvernance est en place et que certaines Premières Nations se sont jointes à vous, que faudrait-il faire, selon vous, pour renforcer la capacité de s'atteler pleinement à la tâche et de passer de l'ancien au nouveau système? Quels types de soutiens sont nécessaires? À quoi ressemble, selon vous, ce processus de transition? De quels types de soutiens aurez-vous besoin pour acquérir les nouvelles capacités nécessaires pour fonctionner pleinement dans le cadre du nouveau mode de fonctionnement?

M. Niganobe : Je pense que les collectivités sont tout à fait équipées pour relever ce défi. Je pense qu'il s'agissait en grande partie d'un défi sur le plan financier, et cet aspect a été abordé, en quelque sorte, dans l'entente qui a été négociée. Une fois que les fonds seront versés et que les collectivités pourront les utiliser, elles seront tout à fait prêtes à s'attaquer à tous ces enjeux.

Elles ont travaillé sur ce projet indépendamment du financement. Elles savent donc à quoi s'attendre et elles savent ce qu'elles doivent faire pour mettre en place un grand nombre de ces questions de gouvernance de la manière qu'elles jugent appropriée et de la manière dont elles aimeraient les mettre en œuvre.

La sénatrice Coyle : Je vous remercie beaucoup. J'aimerais faire un bref suivi. Vous avez mentionné que les gens ont travaillé longtemps et qu'ils ont mis beaucoup d'effort dans ce projet. Pourriez-vous nous donner une petite idée du calendrier? Depuis combien de temps les membres du Grand Conseil travaillent-ils sur ce projet, avec l'aide des collectivités qui font ce premier pas avec vous? Pouvez-vous nous dire combien de temps il a fallu pour faire ce travail?

M. Niganobe : Certainement. Il a fallu plus de 25 ans pour arriver au point où nous sommes aujourd'hui. Bien entendu, les gouvernements se sont succédé et les négociateurs ont souvent changé, ce qui revenait essentiellement à faire un pas en avant, suivi d'un pas en arrière. Mais nous en sommes là maintenant, et nous sommes prêts à saisir cette occasion.

La sénatrice Coyle : C'est merveilleux. Tous mes vœux vous accompagnent.

[Translation]

Senator Audette: Grand Council Chief, thank you very much for carrying on the work of so many men and women who have maintained and continue to maintain our voice in Canada as regards self-determination [Innu spoken].

As you know, we have travelled across Canada as part of a national inquiry; we have heard from Anishinabe women and men from your great nations. Within your organization and given your desire for governance, how has the participation of women and girls and the wisdom of our elders been reflected?

My second question pertains to the citizenship of women. As you know, women lost their status under the Indian Act. They were expelled and were subject to racism and discrimination. How will you help women affected by the Indian Act through this fine agreement, Bill S-10?

[English]

Mr. Niganobe: We do have the possibility with this agreement to help determine our citizenship. Of course, those processes in determining our citizenship are based upon how our communities would like to do that, but also, too, the leadership selection and how that process will play out.

A lot of our communities have talked about traditional leadership selection, so of course, as you know, perhaps with the Anishinaabe way that we do it, everybody is included in that leadership selection. This is also a process not just for leadership selection, but decision making. Everybody is included in our decision-making processes from the oldest elder to the youngest member or citizen, and then across the board for everybody's inclusion, male, female and otherwise. It is an excellent opportunity, and, like I said, everybody is very excited for the possibility of having our traditional leadership and traditional practices come back into use with this agreement.

Senator Audette: Thank you. Make sure that we know what you do so it can reflect to the rest of Canada.

The Chair: Grand Chief Niganobe, I have a question for you. I wonder if you could explain why it is important for First Nations to have control over the operation, maintenance and governance of their First Nations.

Mr. Niganobe: I would like to give my associate a chance to speak. Mr. Bayer?

[Français]

La sénatrice Audette : Grand Chef du conseil, merci beaucoup de poursuivre le portage de bien des hommes et des femmes qui ont maintenu et continuent de maintenir que nous avons voix au chapitre, au Canada, quant à notre autodétermination [mots prononcés en innu].

Comme vous le savez, nous avons parcouru le Canada à l'occasion d'une enquête nationale; nous avons entendu des femmes anishinabes, ainsi que des hommes de vos grandes nations. Au sein de votre organisation et par votre volonté pour cette gouvernance, comment se sont manifestées la participation des femmes et des jeunes filles, et la sagesse de nos aînés?

Ma deuxième question a trait à la citoyenneté des femmes. Vous le savez, les femmes, au regard de la Loi sur les Indiens, ont perdu leur statut. On les a expulsées et elles ont vécu du racisme et de la discrimination. Comment allez-vous aider les femmes qui ont été affectées par la Loi sur les Indiens à l'aide de cette belle entente, soit le projet de loi S-10?

[Traduction]

M. Niganobe : Cette entente nous offre la possibilité de contribuer à la détermination de notre citoyenneté. Bien entendu, ces processus de détermination de notre citoyenneté sont fondés sur la façon dont nos collectivités souhaitent procéder, mais aussi sur la sélection des dirigeants et la façon dont ce processus se déroulera.

Un grand nombre de nos collectivités ont parlé de la sélection traditionnelle des dirigeants, donc bien entendu, comme vous le savez, peut-être la façon de procéder des Anishinabes, qui inclut tout le monde dans le processus de sélection des dirigeants. Il s'agit également d'un processus qui ne concerne pas seulement la sélection des dirigeants, mais aussi la prise de décisions. Tout le monde est inclus dans le processus de prise de décisions, de l'aîné le plus âgé au plus jeune membre ou citoyen, en passant par tous les autres, qu'ils soient hommes, femmes ou autre. C'est une excellente occasion et, comme je l'ai dit, tout le monde est très enthousiaste à l'idée de voir notre leadership traditionnel et nos pratiques traditionnelles revenir en usage grâce à cette entente.

La sénatrice Audette : Je vous remercie. Veuillez nous tenir au courant de ce que vous faites, afin que cela se reflète dans le reste du Canada.

Le président : Grand chef, j'ai une question pour vous. J'aimerais que vous nous expliquiez pourquoi les Premières Nations trouvent important d'avoir le contrôle sur le fonctionnement, la subsistance et la gouvernance de leurs Premières Nations.

M. Niganobe : J'aimerais donner la parole à mon associé, Me Bayer.

R. Martin Bayer, Chief Negotiator, Anishinabek Nation: Thanks, Mr. Chair, and thank you, grand council chief.

I guess one of the reasons why we want to have more jurisdictional control over the operation and management of our governments and our administration is because it would help strengthen the accountability back to the people who elected our leaders into office. Under past legislative frameworks, such as the federal legislation that governed this area, our accountability was first and foremost back to the Parliament of Canada, which is okay, but at the same time, our people were telling us we're the ones that put you in office and we think that accountability should be back to us first.

With the recognition of the power to enact our own financial management and operational laws, we can do things like include requirements in our constitution, for example, to hold meetings to debate and set the budget and also have meetings with the auditors after to account for those spending results that occurred in the last fiscal year. These are important changes that our people have been asking for in our engagement sessions with them.

I guess that's one of the biggest changes that will happen when we begin to exercise our own jurisdiction and lawmaking powers in the area of financial management and operation of our governments.

The Chair: Thank you for that, Mr. Bayer. I also wonder if you could tell the committee how does the Anishinabek Nation Governance Agreement differ from those communities that continue to be under the Indian Act?

Mr. Bayer: Did you want me to answer that, Mr. Chair? Okay, I can answer that.

I guess one of the biggest changes is just to look at the number of elections that take place in our communities. In any given year that goes by, I would say that close to half of our communities are engaged in elections of chiefs and councils. Part of the problem with that is, of course, a number of our communities elect their leadership under the Indian Act with its short two-year term, and then, of course, they can do custom election codes, which still has to be sent to Ottawa for approval and review. And then the other way that some communities use to elect their leadership is under the First Nations Elections Act, which is, again, a federal piece of legislation.

For many years now, our communities have been saying, well, why can't we come up with our own ways, as the grand council chief alluded to, including customary ways of electing our

Me R. Martin Bayer, négociateur en chef, Nation anishinabek : Je vous remercie, monsieur le président, et je vous remercie, chef du Grand Conseil.

Je présume que l'une des raisons pour lesquelles nous voulons exercer un plus grand contrôle juridictionnel sur le fonctionnement et la gestion de nos gouvernements et de notre administration, c'est que cela contribuerait à renforcer la reddition de comptes pour les personnes qui ont élu nos dirigeants. Dans les cadres législatifs antérieurs, comme les lois fédérales qui régissaient ce domaine, nous devions d'abord et avant tout rendre des comptes au Parlement du Canada, ce qui est correct, mais en même temps, les gens de notre peuple nous disaient que ce sont eux qui nous avaient élus et qu'ils pensaient donc que nous devrions d'abord leur rendre des comptes à eux.

Avec la reconnaissance du pouvoir de promulguer nos propres lois en matière de gestion financière et de fonctionnement, nous pouvons faire des choses comme inclure dans notre constitution, par exemple, des exigences de tenir des réunions pour débattre et établir le budget et aussi d'avoir des réunions avec des auditeurs par la suite pour rendre compte des résultats des dépenses qui ont été faites au cours du dernier exercice financier. Ce sont des changements importants que nos citoyens nous ont demandés lorsque nous les avons consultés.

Je suppose que c'est l'un des plus grands changements qui se produiront lorsque nous commencerons à exercer nos propres compétences et pouvoirs législatifs dans le domaine de la gestion financière et du fonctionnement de nos gouvernements.

Le président : Je vous remercie de votre réponse, maître Bayer. J'aimerais également que vous expliquiez au comité comment l'accord en matière de gouvernance conclu avec la Nation des Anishinabes diffère des collectivités qui continuent d'être régies par la Loi sur les Indiens.

Me Bayer : Voulez-vous que je réponde à cette question, monsieur le président? D'accord, je peux y répondre.

Je présume que l'un des plus grands changements concerne simplement le nombre d'élections qui ont lieu dans nos collectivités. Chaque année, je dirais que près de la moitié de nos collectivités sont engagées dans des élections pour les chefs et les conseils. Une partie du problème réside bien entendu dans le fait qu'un certain nombre de nos collectivités élisent leurs dirigeants en vertu de la Loi sur les Indiens, qui prévoit un court mandat de deux ans, et qu'elles peuvent ensuite adopter des codes électoraux coutumiers, qui doivent toujours être envoyés à Ottawa pour approbation et examen. Ensuite, certaines collectivités élisent plutôt leurs dirigeants en vertu de la Loi sur les élections au sein des premières nations, qui est, encore une fois, une loi fédérale.

Depuis de nombreuses années, nous nous demandons, dans nos communautés, pourquoi nous ne pouvons pas proposer nos propres moyens, comme le chef du Grand Conseil l'a mentionné,

leadership, including setting the criteria and the qualifications for those looking to run for chief or councillor? And especially the term of office because, in our communities at least, among our 39 communities, close to half or just over half continue to elect their leadership under the Indian Act with its limited two-year term of office. One of the biggest changes they want to make is to increase that term of office to something that is more manageable and gives the government of the First Nation more time to get many of the things accomplished that they need to accomplish in their communities.

A lot of infrastructure projects, whether you're talking about building a new community centre or a new community band office, or even to help settle things like self-government agreements or land claim agreements, those often take longer than two years. So we have constant turnover going on in our communities and it doesn't lead to stable and effective government. That's one of the things we want to change going forward and exercising our own jurisdiction when it comes to leadership selection.

The Chair: Thank you, Mr. Bayer. As a former chief myself, I can certainly relate to what you just said. The floor is still open for any senators that would like to ask questions.

Senator Hartling: Thank you to the witnesses. This must be a very exciting time for you. After all this time waiting, I feel the sense that a lot of people are certainly supporting you.

Do you think more First Nation governments are anticipating ratifying agreements similar to the governance agreement that you're putting forward? Do you sense that? Do you hear about that? Are you leading the way?

Mr. Niganobe: We are leading the way. Of course, we have had other First Nations from other territories reach out to us to find out how we're going about this process or how long it took to get here — similar questions to what you're asking right now. We have been informing them about how we got here and what we're doing. It's very encouraging and we're encouraging them to do the same. That is, to participate in these processes and to highlight the importance and the need for our own methods of leadership selection going forward, along with these other principles, and having some of their own independence and sovereignty in that manner.

Senator Hartling: Thank you very much. All the best.

Mr. Niganobe: Thank you.

y compris les façons traditionnelles d'élire nos dirigeants, et l'établissement de critères et de qualifications pour ceux qui veulent se présenter comme chef ou conseiller. Surtout, il y a la durée du mandat, car la moitié de nos 39 communautés, peut-être un peu plus, continuent d'élire leurs dirigeants en vertu de la Loi sur les Indiens, laquelle prévoit un mandat maximal de deux ans. L'un des principaux changements souhaités est l'augmentation de la durée du mandat, afin qu'il soit plus facile à gérer et qu'il donne au gouvernement de la Première Nation plus de temps pour accomplir une grande partie de ce qui doit être fait dans les communautés.

Il faut souvent plus de deux ans pour réaliser de nombreux projets d'infrastructure, qu'il s'agisse de la construction d'un nouveau centre communautaire ou d'un nouveau bureau de bande communautaire, ou même pour aider à régler des choses comme des accords d'autonomie gouvernementale ou des accords de revendication territoriale. Il y a donc un roulement constant dans nos communautés et cela ne favorise pas la stabilité et l'efficacité du gouvernement. C'est l'une des choses que nous voulons changer, et nous voulons exercer notre propre compétence en matière de sélection des dirigeants.

Le président : Merci, maître Bayer. Étant moi-même un ancien chef, je comprends très bien ce que vous venez de dire. Les sénateurs qui souhaitent poser des questions peuvent encore le faire.

La sénatrice Hartling : Merci aux témoins. Ce doit être une époque très excitante pour vous. Après tout ce temps à attendre, j'ai l'impression que vous avez l'appui de beaucoup de gens.

Pensez-vous que davantage de gouvernements des Premières Nations envisagent de ratifier des accords semblables à l'accord en matière de gouvernance que vous proposez? Le sentez-vous? En entendez-vous parler? Êtes-vous en train de tracer la voie?

M. Niganobe : Nous traçons la voie. Bien sûr, des Premières Nations d'autres territoires nous ont contactés pour savoir comment nous procédons ou combien de temps il a fallu pour en arriver là — des questions semblables à celles que vous posez en ce moment. Nous les informons de notre cheminement et de ce que nous faisons. C'est très encourageant et nous les encourageons à faire de même, c'est-à-dire participer à cette démarche et souligner l'importance et la nécessité d'appliquer nos propres méthodes de sélection des dirigeants à l'avenir, ainsi que les autres principes, et avoir ainsi l'indépendance et la souveraineté.

La sénatrice Hartling : Merci beaucoup. Je vous souhaite bonne chance.

M. Niganobe : Merci.

Senator Pate: I would simply like to offer you the time to share anything else that you would like this committee to know about in terms of future supports that we could be providing to nations like yours and agreements like this one.

Mr. Niganobe: I kind of touched on this earlier, namely, a bit of stability in negotiations and the negotiators themselves. We have had several different negotiators over this time. It always slows things down and trips things up to have to go back and agree to things all over again or bring everybody up to speed on negotiations. That is one of the biggest hindrances.

Senator Pate: Thank you.

Senator LaBoucane-Benson: My question is for the grand chief. In your opening remarks, you said that you were trying to build a new relationship with Canada. What is your vision for this relationship? What are you hoping to achieve in building a new relationship?

Mr. Niganobe: Just a relationship of reciprocity and acknowledgment that we are nation-to-nation and that we can operate in that manner. At the end of the day, we both want the same thing. We both want what is best for our people. We both want a fair share of economic opportunities or stability within our communities. This sort of agreement provides that sort of opportunity. That is what is so exciting about it. That's the sort of relationship we hope to have with Canada, namely, that nation-to-nation relationship where we're mutually benefitting each other and seeing each other as equals.

Senator Patterson: I understand from officials that a separate funding agreement has been negotiated to go along with this legislative change. I know you're satisfied and you're recommending that we endorse the self-government agreement, but could I ask Mr. Bayer or the grand chief the following: Is the funding agreement that you have negotiated satisfactory?

Mr. Niganobe: Martin, would you like to answer that one?

Mr. Bayer: Thanks Grand Council Chief and Senator Patterson.

The funding agreement that we negotiated to go along with the Anishinabek Nation Governance Agreement took a lengthy period of time as well. One of the things we wanted to address over this period was that the funding levels that we got strictly for governance functions were historically capped at 2%. That meant less funding available to our communities to finance things like holding chief and council meetings and a number of subcommittee meetings. Those all cost money. We made the case that because we have been underfunded historically and

La sénatrice Pate : Je voudrais simplement vous offrir le temps de nous faire part de toute autre chose que vous souhaiteriez communiquer à ce comité concernant le soutien que nous pourrions apporter à l'avenir à des nations comme la vôtre, pour des accords comme celui-ci.

M. Niganobe : J'en ai un peu parlé tout à l'heure, à savoir un peu de stabilité en ce qui concerne les négociations et les négociateurs eux-mêmes. Nous avons eu plusieurs négociateurs différents au cours de cette période. Cela ralentit toujours les choses et les perturbe quand il faut revenir en arrière et se mettre d'accord à nouveau ou mettre tout le monde au courant des négociations. C'est l'un des plus grands obstacles.

La sénatrice Pate : Merci.

La sénatrice LaBoucane-Benson : Ma question s'adresse au grand chef. Dans votre déclaration liminaire, vous avez dit que vous essayiez d'établir une nouvelle relation avec le Canada. Quelle est votre vision de cette relation? Qu'espérez-vous réaliser en établissant une nouvelle relation?

M. Niganobe : Une simple relation de réciprocité et la reconnaissance du fait que nous sommes une nation à part entière et que nous pouvons fonctionner de cette manière. Au bout du compte, nous voulons tous deux la même chose. Nous voulons tous deux ce qu'il y a de mieux pour nos peuples. Nous voulons tous deux une part équitable de possibilités économiques ou de stabilité au sein de nos communautés. Ce type d'accord offre ce genre de possibilités. C'est ce qui est si excitant. C'est le genre de relation que nous espérons avoir avec le Canada, c'est-à-dire une relation de nation à nation où nous profitons mutuellement l'un de l'autre et où nous nous considérons comme égaux.

Le sénateur Patterson : D'après ce que les fonctionnaires ont dit, un accord de financement distinct a été négocié pour accompagner ce changement législatif. Je sais que vous êtes satisfait et que vous recommandez que nous approuvions l'accord sur l'autonomie gouvernementale, mais j'aimerais que Me Bayer ou le grand chef me dise si l'accord de financement que vous avez négocié est satisfaisant.

M. Niganobe : Maître Bayer, voulez-vous répondre à cette question?

Me Bayer : Merci au chef du Grand Conseil et au sénateur Patterson.

L'accord de financement que nous avons négocié pour accompagner l'accord sur l'autonomie gouvernementale de la Nation des Anishinabes a également pris beaucoup de temps. L'une des choses que nous voulions aborder au cours de cette période était le plafonnement historique à 2 % des niveaux de financement que nous obtenions strictement pour les fonctions de gouvernance. Cela signifiait que nos communautés disposaient de moins de fonds pour financer des choses comme la tenue de réunions du chef et du conseil et d'un certain nombre

governing meant including committees and the cost of financing ordinary people's participation in those committees, we needed more governance funding. In the end, we were quite pleased with the federal government's offer to increase the funding by seven times what we had been receiving in the past. We looked at the numbers and realized that it represented a great deal of governance funding.

One of the jurisdictions we want to recognize under this agreement — and this is a growing fear in our communities — is that we're losing more and more people that can speak, in our case, the Anishinaabe language, although there are other Indigenous languages spoken by our member communities. This has meant that the number of people who can speak the language is either getting older or they are passing on. That's represented a real challenge for our communities to ensure that the language lives on.

With the other part of the funding — and we're doing a lot of this now — we're changing the way we govern ourselves. The grand council chief referred to our founding preamble to our agreement and our constitution the *Ngo Dwe Waangizid Anishinaabe*. When we developed our constitution, we vetted it through a group of elders on Manitoulin Island. They said it's missing something. That's this principle of one Anishinaabe family which is what *Ngo Dwe Waangizid Anishinaabe* means. It really set us looking at the gifts we were given and the Anishinaabe to look after the fire, water, earth and wind. It also gave us our seven teachings to be guided by in our decision making. We now recite that at just about all of our opening meetings. A lot of our communities have adopted constitutions have that *Ngo Dwe Waangizid Anishinaabe* as part of their preamble as well.

This is a small way we start to reintroduce culture to the way we govern ourselves such as the way we open our meetings with prayer, spirituality and ceremony. That's one of the ways that we were able to incorporate and re-establish the use of our culture. Right now, all we have to govern our chief and council meetings are the regulations in section 80 of the Indian Act, and that section doesn't mention anything that I talked about. It doesn't mention opening prayers, spirituality and ceremonies.

As our grand council chief said in his opening remarks, we want to get back to the way of conducting our meetings, the way we were accustomed to in the past.

Senator Patterson: Thank you.

de réunions de sous-comités. Tout cela coûte de l'argent. Nous avons fait valoir qu'étant donné que nous avons toujours été sous-financés et que gouverner suppose la mise en place de comités et le coût du financement de la participation des gens ordinaires à ces comités, nous avons besoin de plus de fonds pour la gouvernance. En fin de compte, nous avons été très satisfaits de l'offre du gouvernement fédéral d'augmenter le financement de sept fois ce que nous recevions dans le passé. En examinant les chiffres, nous avons réalisé que cela représentait un financement important pour la gouvernance.

L'une des compétences que nous voulons reconnaître dans le cadre de cet accord — et c'est une crainte croissante dans nos communautés — est que nous perdons de plus en plus de personnes qui peuvent parler l'anishinabe, dans notre cas, bien que d'autres langues autochtones soient parlées par nos communautés membres. Cela signifie que les personnes qui peuvent parler la langue vieillissent ou meurent. Cela représente un véritable défi pour nos communautés, qui doivent veiller à la pérennité de la langue.

Avec l'autre partie du financement — et nous y travaillons beaucoup en ce moment —, nous changeons la façon dont nous gouvernons. Le chef du Grand Conseil a fait référence au préambule de notre accord et à notre constitution, le *Ngo Dwe Waangizid Anishinaabe*. Lorsque nous avons rédigé notre constitution, nous l'avons soumise à un groupe d'ainés de l'île Manitoulin. Ils ont dit qu'il y manquait quelque chose. Il s'agit du principe d'une seule famille anishinabe; c'est ce que signifie *Ngo Dwe Waangizid Anishinaabe*. Ce principe nous a amenés à voir les cadeaux qui nous ont été donnés et a incité les Anishinabes à s'occuper du feu, de l'eau, de la terre et du vent. Il nous a également donné les sept enseignements qui nous guident dans nos prises de décision. Nous les récitons maintenant à presque toutes nos réunions, en guise d'entrée en matière. Beaucoup de nos communautés ont adopté des constitutions dont le préambule englobe le *Ngo Dwe Waangizid Anishinaabe*.

Nous commençons ainsi doucement à réintroduire la culture dans notre façon de nous gouverner, notamment en amorçant nos réunions avec une prière, de la spiritualité et une cérémonie. C'est l'une des façons dont nous avons pu intégrer notre culture et en rétablir l'utilisation. À l'heure actuelle, tout ce que nous avons pour régir nos réunions du chef et du conseil, ce sont les règlements prévus à l'article 80 de la Loi sur les Indiens, et cet article ne fait aucune mention de ce dont j'ai parlé. Il ne mentionne pas les prières préliminaires, la spiritualité et les cérémonies.

Comme l'a dit le chef de notre Grand Conseil dans sa déclaration liminaire, nous voulons revenir à la façon dont nous avions l'habitude de mener nos réunions dans le passé.

Le sénateur Patterson : Merci.

Senator Arnot: I notice this took 27 years to negotiate. I congratulate the grand chief for the work that he has done, Mr. Bayer for his work and all those that negotiated this agreement. I hope that this is a template for other First Nations in Canada. I hope it doesn't take that long for other First Nations to negotiate similar self-government agreements. Congratulations to all of you for the good work you have done.

Mr. Niganobe: Thank you.

Mr. Bayer: *Meegwetch.*

Senator Patterson: Hear, hear.

Senator Tannas: If I could build on what Senator Arnot and Senator Patterson said. In my time here, almost 10 years, we have seen relatively few self-government agreements come all with the same story of taking decades to negotiate. At some point, we are going to have to figure out how to make this happen faster.

I've always been struck by two things: The time it takes and the legal expenses that the communities have to bear and then have taken out of their funding agreement at the time of signing.

I know Senator Pate asked you this, but can you give us a sense of if there had been two parties at the table, with or without the aid of a squadron of lawyers, how long do you think this process should have taken to come to a good and thoughtful conclusion?

Mr. Bayer: Do you want me to answer that, Grand Chief?

Mr. Niganobe: Sure. Go ahead.

Mr. Bayer: That's a good question. Just for the record, I've been the only chief negotiator on behalf of the Anishinabek Nation since this process started in 1996, so I've been through a lot of federal negotiators and federal justice lawyers.

If I could make one recommendation to speed this up, it is to stick with one negotiator. I know things happen — people work their careers and want to retire — but over this 27-year period, we've had changes of governments, changes of ministers, changes of negotiators at the table, and I would say each side should build a small but effective team and focus on getting the agreements made. There's enough of these agreements across the country now that this doesn't have to be invented from scratch.

Now, having said that, I'd like to just say that we do have a good agreement here. There was a question posed to the Grand Council Chief Niganobe about how we expect our relationship

Le sénateur Arnot : Je remarque que les négociations ont duré 27 ans. Je félicite le grand chef du travail qu'il a accompli, ainsi que Me Bayer et tous ceux qui ont négocié cet accord. J'espère que c'est un modèle pour les autres Premières Nations du Canada. J'espère qu'il ne faudra pas attendre si longtemps pour que d'autres Premières Nations négocient des accords d'autonomie gouvernementale semblables. Félicitations à vous tous de votre excellent travail.

M. Niganobe : Merci.

Me Bayer : *Meegwetch.*

Le sénateur Patterson : Bravo!

Le sénateur Tannas : Je vais poursuivre dans la même veine que les sénateurs Arnot et Patterson. Depuis que je suis ici, soit depuis près de 10 ans, nous avons vu relativement peu d'accords d'autonomie gouvernementale, et l'histoire est toujours la même : il a fallu des décennies pour les négocier. À un moment donné, il va falloir trouver un moyen d'accélérer les choses.

J'ai toujours été frappé par deux choses : le temps qu'il faut et les frais juridiques que les communautés doivent payer et qui sont ensuite soustraits de leur accord de financement au moment de la signature.

Je sais que la sénatrice Pate vous a posé la question, mais pouvez-vous nous donner une idée du temps que ce processus aurait dû prendre, selon vous, s'il y avait eu deux parties à la table, avec ou sans l'aide d'un escadron d'avocats, pour arriver à une bonne et judicieuse conclusion?

Me Bayer : Grand chef, voulez-vous que je réponde?

M. Niganobe : Bien sûr.

Me Bayer : C'est une très bonne question. Je tiens à préciser que j'ai été le seul négociateur en chef au nom de la Nation des Anishinabes depuis le début de ce processus en 1996, alors je suis passé par beaucoup de négociateurs fédéraux et d'avocats de Justice Canada.

Si je pouvais faire une recommandation pour accélérer le processus, ce serait de s'en tenir à un seul négociateur. Je sais que des choses arrivent — les gens mènent leur carrière et veulent prendre leur retraite —, mais au cours de cette période de 27 ans, nous avons eu des changements de gouvernements, des changements de ministres, des changements de négociateurs à la table. Je dirais que chaque partie devrait constituer une équipe restreinte, mais efficace, et se concentrer sur la conclusion d'accords. Il y a suffisamment d'accords de ce genre dans tout le pays maintenant pour qu'il ne soit pas nécessaire de tout réinventer.

Cela étant dit, je tiens à préciser que nous avons un bon accord. Une question a été posée au chef du Grand Conseil Niganobe sur la façon dont nous nous attendons à ce que notre

with Canada to change, and one of the ways we want to see that relationship change and be able to explain to Canadians how this agreement changes our relationship is we want to make it a true nation-to-nation agreement and not so much an agreement between, in our case, the Anishinabek Nation and Indigenous Services Canada.

We feel that we have a relationship with the Government of Canada, and that includes ministries such as the ministry of health and the ministry of finance, when federal budgets are being set. To that end, we were successful in negotiating an intergovernmental forum within the agreement whereby the parties could get together and talk about not just issues that are set out in this agreement, but broader, more grass fire fighting type forums where we could talk about issues before they become grass fires.

So we thought it was important to set up an intergovernmental forum where we could meet periodically and really reflect on how this new relationship is coming along, to strengthen the relationship where it needs to be strengthened and include provincial governments in those conversations, for instance.

I think we have set a good template that could be used for other First Nations across the country. Of course, our fiscal agreement, I think, stands as a very unique agreement in and of its own.

Senator Tannas: Thank you very much for that, Mr. Bayer. This is one of those things that we may some day ask you back to go deeper into this subject, because we can't continue to see this length of time for the negotiation process. It's not fair to anybody, and it certainly isn't efficient, as it needs to be.

I appreciate those comments very much. Thank you.

Senator Lovelace Nicholas: My question is for the chief. I'm concerned about the citizenship. As you know, a lot of women have lost their status, so as women apply for their citizenship, will there be an increase in funding?

Mr. Niganobe: Go ahead, Mr. Bayer.

Mr. Bayer: That's a good question.

Within our funding agreement there are adjustments that we can make to the funding agreement, and one of them is for increases in citizenship and also things like CPI increases, the Consumer Price Index increases, which are getting quite hefty these days with inflation getting out of control, just about.

relation avec le Canada change. Ce que nous voulons — et c'est l'une des façons dont nous voulons voir cette relation changer et être en mesure d'expliquer aux Canadiens comment cet accord modifie notre relation —, c'est qu'il s'agisse d'un véritable accord de nation à nation et non plus d'un accord entre, dans notre cas, la Nation des Anishinabes et Services aux Autochtones Canada.

Nous estimons entretenir un lien avec le gouvernement du Canada, et cela inclut des ministères tels que le ministère de la Santé et le ministère des Finances, lorsque les budgets fédéraux sont établis. À cette fin, nous avons réussi à négocier, dans le cadre de l'accord, un forum intergouvernemental qui permet aux parties de se réunir et de discuter des questions énoncées dans cet accord, mais aussi de sujets plus vastes, dans le cadre de forums dont le but serait de prévenir les problèmes avant qu'ils deviennent des feux de brousse.

Nous avons donc trouvé important de mettre en place un forum intergouvernemental où nous pourrions nous rencontrer périodiquement et vraiment réfléchir à la façon dont cette nouvelle relation évolue, pour renforcer la relation là où elle doit l'être et pour inclure les gouvernements provinciaux dans ces échanges, par exemple.

Je pense que nous avons créé un bon modèle qui pourrait être utilisé par d'autres Premières Nations du pays. Bien sûr, notre accord financier est un accord très unique en son genre, d'après moi.

Le sénateur Tannas : Je vous remercie beaucoup, maître Bayer. Nous pourrions un jour vous réinviter pour approfondir ce sujet, car la durée du processus de négociation ne doit pas continuer à être aussi longue. Ce n'est juste pour personne, et ce n'est certainement pas efficace, comme cela devrait l'être.

Je vous remercie de vos commentaires.

La sénatrice Lovelace Nicholas : Ma question s'adresse au chef. Je suis préoccupée par la citoyenneté. Comme vous le savez, beaucoup de femmes ont perdu leur statut. Donc, au fur et à mesure que les femmes demanderont leur citoyenneté, y aura-t-il une hausse du financement?

M. Niganobe : Nous vous écoutons, maître Bayer.

Me Bayer : C'est une excellente question.

Notre accord de financement prévoit la possibilité d'y apporter des ajustements, notamment en fonction de l'augmentation du nombre de citoyens et d'autres facteurs comme l'augmentation de l'IPC, l'indice des prix à la consommation, qui est assez élevé de nos jours en raison de l'inflation qui échappe à tout contrôle.

We were able to build within the fiscal transfer agreement these escalators that would trigger the need to discuss higher funding amounts for the governance funding based on the factors that we built into the fiscal transfer agreement.

Senator Lovelace Nicholas: That's wonderful to hear. Thank you very much, and good luck.

Mr. Bayer: Thank you.

The Chair: The floor is still open if anyone has any other questions for our witnesses.

Hearing none, the time for this panel is now complete. I wish to thank Grand Council Chief Niganobe and Mr. Bayer for meeting with us today.

I would now like to introduce our next witness, Chief Henry Warren Paull from the shishálh Nation. Chief Paull will provide opening remarks of up to five minutes, followed by a question-and-answer session with committee members.

Senators in the room who have questions should raise their hand. Those on Zoom should use the raise-hand feature. They will then be acknowledged by the clerk in the chat.

I remind all participants that the Zoom chat should be used to report technical issues only and should not be used for debate.

I'll now invite Chief Paull to give his remarks.

Henry Warren Paull, Chief, shishálh Nation: [*Indigenous language spoken*] members.

It is my honour and privilege to be here today to speak to the Senate committee about the importance of the proposed amendments to our nation's self-government act set out in Bill S-10.

Since our self-government legislation was first enacted in 1986, it has been called the Sechelt Indian Band Self-Government Act. The very name of the act highlights the need for the legislation to be modernized and updated to reflect the UNDRIP principles of self-determination.

"Sechelt Indian Band" is a colonial term that was used under the Indian Act. Our name is not the Sechelt Indian band. Our name is the shishálh Nation.

Nous avons été en mesure d'intégrer à l'accord de transfert financier ces facteurs d'indexation qui déclencheront la nécessité de discuter de montants plus élevés pour le financement de la gouvernance en fonction des facteurs que nous avons intégrés à l'accord de transfert financier.

La sénatrice Lovelace Nicholas : C'est formidable. Merci beaucoup, et bonne chance.

Me Bayer : Merci.

Le président : Vous pouvez encore poser des questions à nos témoins.

Puisqu'il n'y en a pas, le temps accordé à ce groupe de témoins est maintenant terminé. Je tiens à remercier le chef du Grand Conseil Niganobe et Me Bayer d'être venus nous rencontrer aujourd'hui.

J'aimerais maintenant présenter notre prochain témoin, le chef Henry Warren Paull, de la Nation shishalhe. Le chef Paull aura un maximum de cinq minutes pour présenter sa déclaration liminaire, après quoi les membres du comité pourront lui poser leurs questions.

Les sénateurs présents dans la salle qui ont des questions doivent lever la main. Ceux qui sont sur Zoom doivent utiliser la fonction « lever la main ». La greffière les nommera ensuite dans le groupe de discussion en ligne.

Je rappelle à tous les participants qu'ils doivent utiliser le clavardage de Zoom pour signaler des problèmes techniques seulement et non pour débattre.

J'invite maintenant le chef Paull à présenter sa déclaration liminaire.

Henry Warren Paull, chef, Nation shishalhe : [*Le témoin s'exprime en langue autochtone*] mesdames et messieurs.

C'est pour moi un honneur et un privilège d'être ici aujourd'hui pour parler au comité sénatorial de l'importance des modifications proposées à la loi sur l'autonomie gouvernementale de notre nation et énoncées dans le projet de loi S-10.

La loi qui vise notre autonomie gouvernementale porte depuis son adoption en 1986 le titre de Loi sur l'autonomie gouvernementale de la bande indienne sechelte. Le titre même de la loi témoigne de la nécessité de la moderniser et de la mettre à jour pour qu'elle reflète les principes d'autodétermination de l'UNDRIP.

L'appellation « bande indienne sechelte » est une appellation coloniale qui était utilisée en vertu de la Loi sur les Indiens. Notre nom n'est pas la bande indienne sechelte. Nous sommes la Nation shishalhe.

We were the first Indigenous group in Canada to have our self-governance rights recognized outside of the Indian Act and treaty. In enacting the Sechelt Indian Band Self-Government Act, Canada and shishálh were miles ahead of the times back then, and the act was a milestone in our nation-to-nation relationship. We are proud of what we have accomplished under our self-government act, and we have developed a robust and very effective governance system.

However, times have changed since 1986. UNDRIP was adopted by the UN General Assembly and later fully endorsed by Canada.

Canada has put in place inherent rights and rights recognition policies. Courts have recognized Indigenous nations' self-governance rights in several cases, and Canada has enacted the United Nations Declaration on the Rights of Indigenous Peoples Act, committing to the implementation of the UNDRIP. Our self-government act has, quite simply, not kept up with the times, which is why these proposed amendments are necessary.

In addition to giving our nation a colonial name, our act currently has a number of deficiencies that do not reflect the current legal and policy framework and are holding us back from fully implementing our self-government rights and engaging in respectful nation-to-nation dialogue with Canada. The amendments set out in Bill S-10 will help us address those deficiencies in key areas. First, our legislation will reflect who we are: the shishálh Nation. There is nothing more fundamentally important to self-determination than having a name that reflects our identity and not a colonial construct. Although we don't need federal legislation to tell us that we are the shishálh Nation, we do need the act to reflect our identity if we are going to continue walking down a path with Canada in a good way.

The amendments will also finally remove the paternalistic oversight role that Canada currently plays under the act to approve all amendments under our shishálh Constitution. The act already requires our community members to support amendments to our Constitution through a referendum, and that is where the authority to change our Constitution should come from. Approvals should no longer be required from the Governor-in-Council. Canada cannot say, on the one hand, that it respects our self-government rights and, on the other hand, retain the ultimate power to approve or disapprove what's in the shishálh Constitution. Such an approval is the opposite of respectful.

Nous avons été le premier groupe autochtone au Canada à voir ses droits à l'autonomie gouvernementale reconnus en dehors de la Loi sur les Indiens et des traités. En promulguant la Loi sur l'autonomie gouvernementale de la bande indienne sechelte, le Canada et la Nation shishalhe étaient en avance sur leur temps à l'époque, et cette loi a constitué un jalon dans notre relation de nation à nation. Nous sommes fiers de ce que nous avons accompli en vertu de notre loi sur l'autonomie gouvernementale, et nous avons instauré un système de gouvernance solide et très efficace.

Cependant, les temps ont changé depuis 1986. L'Assemblée générale des Nations unies a adopté la Déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones — la DNUDPA —, à laquelle le Canada a ensuite souscrit sans réserve.

Le Canada a mis en place des politiques relatives aux droits inhérents et à la reconnaissance des droits. Les tribunaux ont reconnu les droits à l'autonomie gouvernementale des nations autochtones dans plusieurs cas, et le Canada a adopté la Loi sur la Déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones, s'engageant ainsi à mettre en œuvre la DNUDPA. Notre loi sur l'autonomie gouvernementale n'a tout simplement pas évolué, et c'est la raison pour laquelle les modifications proposées sont nécessaires.

En plus de donner à notre nation un nom colonial, notre loi comporte actuellement des lacunes qui ne reflètent pas le cadre juridique et politique actuel et qui nous empêchent de mettre pleinement en œuvre nos droits à l'autonomie gouvernementale et d'engager un dialogue respectueux de nation à nation avec le Canada. Les modifications énoncées dans le projet de loi S-10 nous aideront à combler ces lacunes dans des domaines clés. Premièrement, notre loi sera le reflet de notre identité : la Nation shishalhe. Il n'y a rien de plus fondamentalement important pour l'autodétermination que d'avoir un nom qui reflète notre identité et non une construction coloniale. Bien que nous n'ayons pas besoin d'une loi fédérale pour nous dire que nous sommes la Nation shishalhe, il faut que la loi reflète notre identité si nous voulons continuer à cheminer positivement avec le Canada.

De plus, les modifications supprimeront enfin le rôle de surveillance paternaliste que le Canada joue actuellement en vertu de la loi d'approuver toutes les modifications à la constitution de notre nation, de la Nation shishalhe. La loi exige déjà que les membres de notre communauté appuient les modifications apportées à sa constitution par voie de référendum, et c'est de là que devrait venir le pouvoir de modifier notre constitution. Il ne devrait plus être nécessaire d'obtenir l'approbation du gouverneur en conseil. Le Canada ne peut pas, d'une part, dire qu'il respecte nos droits à l'autonomie gouvernementale et, d'autre part, conserver le pouvoir ultime d'approuver ou de rejeter le contenu de la Constitution de la Nation shishalhe. C'est irrespectueux.

The amendments will also ensure that our Constitution will always have key elements such as conflict of interest rules for our council members, systems of financial accountability, and appeal provisions, ensuring that our council will continue to govern in a responsible and transparent manner.

The amendments also make it clear that the Charter of Rights and Freedoms applies to the shíshálh government, providing a check and balance that will protect all of our members. The amendments will also provide much-needed clarity on how we can add lands to the category of shíshálh lands under the act.

We have been quite successful in recent years in getting back several parcels of land in our *swiya* — that’s our word for “territory” — through private land purchases and negotiation of land transfers from the Province of British Columbia. The amendments clarify how we, together with Canada and B.C., bring those lands under shíshálh jurisdiction as shíshálh lands.

The amendments also make it clear that the shíshálh government has jurisdiction over all aspects of children and family services, such as child protection and adoption. Our children and families are at the heart of who we are as shíshálh people, and these amendments will reflect those responsibilities our government has always had, since time immemorial.

The amendments set out in Bill S-10 reflect countless hours of hard work by representatives of our nation and Canada over the last three years. We worked tirelessly with Canada on these amendments because they are absolutely essential to move us down the path of reconciliation together, *?ul nu msh chalap*.

The Chair: Thank you, Chief Paull. We will now begin the question-and-answer session, and I will start.

How would the establishment of a shíshálh land register affect how shíshálh Nation land rights and interests are registered?

Mr. Paull: That has been an interesting question. We have been in discussion for quite some time on the land transfer agreement. It has been a bit of a challenge for every First Nation in British Columbia to do such a thing.

It was always contemplated, right from the very beginning, that we would acquire and transfer lands under shíshálh jurisdiction as “91(24) lands.” This just makes it clearer as to the process that we would embark on. I know that there are one or two members from our negotiating team who are witnesses to this and who can clarify that more.

Par ailleurs, les modifications garantiront que notre constitution comprendra toujours des éléments clés tels que des règles sur les conflits d’intérêts visant les membres de notre conseil, des systèmes de responsabilité financière et des dispositions en matière d’appel, pour que notre conseil continue à gouverner de manière responsable et transparente.

Les modifications précisent clairement aussi que la Charte des droits et libertés s’applique au gouvernement shishalh, ce qui établit un équilibre des pouvoirs qui protégera tous nos membres. Les modifications apporteront également des éclaircissements qui s’imposent sur la façon dont nous pouvons ajouter des terres à la catégorie des terres shishalhes en vertu de la loi.

Au cours des dernières années, nous avons réussi à récupérer plusieurs parcelles de terre sur notre *swiya* — qui signifie « territoire » — par l’achat de terres privées et la négociation de transferts de terres de la Colombie-Britannique. Les modifications précisent comment, en collaboration avec le Canada et la Colombie-Britannique, nous faisons de ces terres des terres de compétence shishalhe.

En outre, les modifications établissent clairement que tous les aspects des services à l’enfance et à la famille, comme la protection de l’enfance et l’adoption, relèvent de la compétence du gouvernement shishalh. Nos enfants et nos familles sont au cœur de notre identité en tant que peuple shishalh, et ces modifications reflèteront les responsabilités que notre gouvernement a toujours eues, depuis des temps immémoriaux.

Les modifications énoncées dans le projet de loi S-10 sont le fruit de nombreuses heures de travail acharné de la part des représentants de notre nation et du Canada au cours des trois dernières années. Nous avons travaillé sans relâche avec le Canada à ces modifications parce qu’elles sont absolument essentielles pour que nous puissions avancer ensemble sur la voie de la réconciliation, *?ul nu msh chalap*.

Le président : Merci, chef Paull. Nous allons maintenant passer aux questions. Je vais commencer.

Quel effet l’établissement d’un registre des terres shishalhes aurait-il sur la façon dont les droits et les intérêts liés aux terres de la Nation shishalhe sont enregistrés?

M. Paull : Il s’agit d’une question intéressante. Nous discutons depuis un certain temps déjà de l’accord de transfert des terres. Ce n’est pas un processus particulièrement facile pour les Premières Nations en Colombie-Britannique.

Il a toujours été envisagé d’acquérir et de transférer des terres relevant de la compétence de la Nation shishalhe, soit des « terres visées au paragraphe 91(24) ». Cela clarifie simplement le processus dans lequel nous nous engageons. Je sais qu’un ou deux membres de notre équipe de négociation participent au processus et seraient à même de donner plus de détails.

The Chair: Thank you, Chief Paull.

Senator Coyle: Thank you, Chief Paull. Clause 21 would amend the legislative powers of the council, including the power to add laws in relation to child and family services with respect to the nation's families and children, including the custody, placement and care of the nation's children.

Could you tell us how you see this proposed new section supporting the shishálh Nation in exercising its jurisdiction in relation to child and family services, and could you also tell us what difference you expect this will make?

Mr. Paull: Thank you for the question. The original arrangement that we had, it was already built into the original agreement, but we had to amend it to reflect the new legislation that had just been passed. I believe it was last year. We wanted to make sure that we were clear that we could adopt it if we wanted to.

Currently, the caseloads that we are experiencing are not necessarily of an amount that we would require to get into a discussion on that with the Ministry of Child and Family Development at this particular point. We have a very good working relationship with them, and we have currently been able to manage the situation here as it stands. That's not to say that in the future it may need to be addressed more formally and we would exercise control going forward, but we haven't quite gotten there.

What we wanted in this piece was to make sure that we were fully capable of doing so without any legislative hiccups or bad writing that might cause us to have problems going into the future. We already had that right, but while we were addressing the two pieces that we really wanted to have done, we wanted to make sure that this was covered off in the event we decided to exercise that.

Senator Coyle: Thank you very much.

Senator Patterson: I'd like to thank you, Chief Paull, for your presentation today. I remember well the historic first of the Sechelt band getting a government agreement. I believe it was 1986, and I think it was one of the first in the country. I remember at the time there was criticism, probably of the band, because the agreement was said to have been basically sort of a municipality plus. Do you have any regrets about that step that you took so long ago and which was criticized at the time? Would you say that you have built on that beginning to where you are now today? And let me say favourably, because I don't think it's the Senate's place to challenge respectful and good-faith negotiations, which seems to have been the case here. Do you feel that you built on that foundation to get to where you are today?

Le président : Merci, chef Paull.

La sénatrice Coyle : Merci, chef Paull. L'article 21 modifierait les pouvoirs législatifs du conseil, y compris le pouvoir d'adopter de nouvelles lois relatives aux services à l'enfance et aux familles pour les Premières Nations, ce qui comprend la garde, le placement et les services de garde des enfants des Premières Nations.

Pouvez-vous nous dire comment, selon vous, ce nouvel article proposé aidera la Nation shishalhe à exercer sa compétence en matière de services à l'enfance et aux familles, et pouvez-vous également nous dire quelle différence vous pensez que cela fera?

M. Paull : Je vous remercie de la question. C'était déjà compris dans l'accord initial, mais nous l'avons modifié pour tenir compte du nouveau projet de loi qui venait d'être adopté. C'était l'an dernier, si je ne m'abuse. Nous voulions nous assurer de pouvoir adopter des mesures si tel était notre désir.

Avec notre charge de travail actuelle, il n'est pas forcément nécessaire d'avoir des discussions avec le ministère de la Famille, des Enfants et du Développement social pour l'instant. Notre relation avec le ministère est très bonne, mais, pour le moment, nous avons été capables de gérer la situation. Cela ne veut pas dire que nous n'aurons pas besoin d'une intervention formelle ultérieurement, mais nous n'en sommes pas rendus là. Nous exercerions un contrôle sur le processus à ce moment-là.

Avec ce texte, nous voulions nous assurer d'en être pleinement capables sans qu'un obstacle législatif ou une mauvaise formulation puissent nous causer des problèmes à l'avenir. Nous disposions déjà de ce droit, mais en nous penchant sur les deux éléments que nous désirions vraiment concrétiser, nous voulions veiller à ce que cela soit couvert au cas où nous déciderions d'exercer ce droit.

La sénatrice Coyle : Merci beaucoup.

Le sénateur Patterson : Je vous remercie de votre témoignage d'aujourd'hui, chef Paull. Je me souviens bien du moment historique où la bande Sechelt a conclu un accord avec le gouvernement pour la première fois. Je crois que c'était en 1986 et que c'était l'un des premiers accords du genre au pays. Je me souviens qu'à l'époque, des critiques avaient fusé, probablement à l'encontre de la bande, parce que certains disaient que l'accord était essentiellement une municipalité améliorée. Avez-vous des regrets quant à cette mesure que vous avez prise il y a fort longtemps et qui a été critiquée à l'époque? Diriez-vous que vous vous êtes appuyés sur cette première étape pour en arriver là où vous êtes présentement? Permettez-moi de préciser que ma question est bienveillante, car je ne crois pas qu'il revienne au Sénat de contester des négociations

Mr. Paull: Thank you for the comment and the question, senator. I was there when we signed that particular bill. I was a junior council member at the time. I joined in 1982. It was a long discussion that we started under Paul Martin, I believe, and ended under Brian Mulroney. It had all-party consent in both houses, both the government and in B.C., and it also had the full support from the regional boards that surround us and the current District of Sechelt, which is our neighbour.

So do I regret? Absolutely not. We currently have grandchildren being born that don't have the stigma of being born as a ward of the Crown, and that, for us, is a great and wonderful thing to have. We have to crawl before we can walk. We have to walk before we can run. Well, we're getting ready to start running. We've built up a great structure in the ensuing 36 years and we're getting ready to run now.

We signed the historical agreement with the province not too long ago, and we have a foundation agreement with the Province of British Columbia. That was started under the Liberal government and finished under the NDP. It had all-party consent. I do believe we're on a bit of a roll here. I thank everybody for the support they have given us to be able to move these key elements forward because it shows the path to reconciliation truly does exist. That's all we can ever ask for as we walk down the path together, so thank you.

Senator Patterson: Thank you for that great answer.

Chief Paull, I spend some time in B.C. and I go past Sechelt. I see a big gravel and aggregate business taking advantage of the natural resources in your area. Is your band able to participate in that and other economic opportunities in your region?

Mr. Paull: Yes, as a matter of fact, we do. While we were making the foundation agreement, we also negotiated a new arrangement with the gravel operator, Lehigh Cement, which is a multinational.

We signed a 50-year agreement. We have a newly formed concept called a relationship agreement. It binds us in many more ways other than just the straight contractual lease and a royalty arrangement. We are integrated into the discussion over how that land is developed. We see the mine plan. We're engaged with them on all those aspects. It's a very good working relationship.

respectueuses de bonne foi, ce qui semble avoir été le cas. Avez-vous le sentiment de vous être appuyés sur cette première étape pour en arriver là où vous êtes présentement?

M. Paull : Je vous remercie de votre question et de votre commentaire, sénateur. J'étais présent lors de la signature de l'accord en question. À l'époque, j'étais un nouveau membre du conseil. Je m'y suis joint en 1982. Si je ne m'abuse, les discussions — qui ont été longues — ont commencé avec le gouvernement de Paul Martin et se sont terminées avec celui de Brian Mulroney. Tous les partis des deux chambres se sont entendus, à la fois au fédéral et en Colombie-Britannique. L'accord avait aussi obtenu l'appui des conseils régionaux des environs et du district actuel de Sechelt, qui est notre voisin.

Ai-je des regrets? Non, pas du tout. Nos petits-enfants naissent sans être stigmatisés comme des pupilles de l'État, ce qui est merveilleux. Il faut ramper avant de pouvoir marcher. Il faut marcher avant de pouvoir courir. Nous nous préparons maintenant à courir. Nous avons établi une structure solide au cours des 36 dernières années et nous sommes maintenant prêts à courir.

Nous avons signé un accord historique avec la province il n'y a pas si longtemps, et nous avons un accord fondateur avec la Colombie-Britannique. Le processus a commencé sous l'égide des libéraux et s'est terminé avec les néo-démocrates. Tous les partis ont approuvé l'accord. Je crois que nous sommes sur la bonne voie. Je remercie tous ceux qui nous ont donné leur soutien afin que nous puissions concrétiser ces éléments clés, parce que cela nous montre que la voie de la réconciliation existe réellement. C'est tout ce que nous pouvons demander alors que nous marchons côte à côte sur cette voie, alors merci.

Le sénateur Patterson : Je vous remercie de cette excellente réponse.

Chef Paull, je passe une partie de mon temps en Colombie-Britannique, et je passe devant Sechelt. J'ai remarqué qu'une grande entreprise de gravier et d'agrégats tire profit des ressources naturelles de votre région. Votre conseil de bande est-il en mesure de participer aux activités de cette entreprise ou à d'autres activités économiques dans votre région?

M. Paull : Oui, en fait. En travaillant sur l'accord fondateur, nous avons aussi négocié un nouvel accord avec l'opérateur de gravier, Lehigh Cement, qui est une multinationale.

Nous avons signé un accord pour 50 ans. Nous avons un nouveau concept, à savoir un accord de relation. Il nous lie de bien d'autres manières que le simple bail contractuel ou l'accord de redevances. Nous participons aux discussions sur le développement des terres. Nous pouvons consulter le plan de la mine. Nous sommes impliqués dans tous ces aspects avec eux. Nous avons une très bonne relation de travail.

Not only that, we formed a company called the Tsain-Ko Development Corporation, and we now have contracts with them for any aspects of different heavy equipment. Things are working out relatively well. It's not perfect, but it's an opportunity to grow together. I think that has turned out really well.

Senator Patterson: That's great. Thank you very much.

Senator Pate: Thank you to the witnesses. Chief Paull, to use your description, congratulations on your marathon. It's amazing.

I had a question that I wish I had asked our last witnesses, so I'll ask you — and the other witnesses, if they are still around, can add to it, too. It strikes me that the consistency has been among those of you who are negotiating from First Nations' perspective, which makes sense in some respects. Do you have any recommendations that you think would be useful for us to make to enable more First Nations to be able to move forward more quickly in their negotiations than what seems to be happening across the country?

It strikes me that it's your perseverance and persistence that's been central to this, but it also strikes me that the turnover of those within the bureaucracy may have been one of the impediments. If you have any recommendations there, it would be extremely helpful for us to hear.

Mr. Paull: Capacity is a huge concept and a huge hindrance. When we started off our self-government push, I was not only a council member but also the director for housing. I wore many hats. Back then, we were operating on a shoestring budget. All we had was our faith and desire to move forward.

Capacity is a big part of that discussion. That is, development of the individual nations to be able to improve it, like the First Nations Financial Management Board and schooling all nations to have that financial capacity built into your system. For *shishálh* to prove our ability to get self-governance, we went through 17 years of unqualified audits to prove that we were capable. We were able to prove that we were able to do that particular work, and we took over every aspect that could be managed under the Indian Act before we tried to expand our process. That was the beginning, and that was long before I came on board. That process started with Jean Chrétien. When he came to visit us he said, "You have to develop." So we did. We said if that's what we got to do, that's what we got to do. So we moved and we went forward and we started to develop our processes and develop our governance structure so we could fill that void. We filled as much void as we could before we took the next step. That next step is a big step.

De plus, nous avons créé une entreprise, la Tsain-Ko Development Corporation, ce qui nous permet maintenant d'avoir des contrats avec eux pour diverses machineries lourdes. Les choses vont relativement bien. La situation n'est pas parfaite, mais nous avons l'occasion de progresser ensemble. Je pense que nous nous en tirons très bien.

Le sénateur Patterson : Génial. Merci beaucoup.

La sénatrice Pate : J'aimerais remercier nos témoins. Pour reprendre vos mots, chef Paull, je vous félicite pour votre marathon. C'est incroyable.

J'avais une question que j'aurais aimé poser à nos derniers témoins, alors je vais vous la poser — et les autres témoins pourront compléter votre réponse, aussi, s'ils sont encore là. Il me semble qu'il existe une cohérence parmi ceux d'entre vous qui négocient du point de vue des Premières Nations, ce qui est logique à certains égards. Que pourrions-nous recommander, selon vous, afin que plus de Premières Nations au pays puissent progresser plus rapidement dans leurs négociations qu'à l'heure actuelle?

J'ai l'impression que votre persévérance y a été pour beaucoup, mais aussi que la rotation des équipes bureaucratiques a pu être l'un des obstacles. Si vous avez des recommandations à ce sujet, il nous serait très utile de les entendre.

M. Paull : La capacité, c'est un concept et un obstacle énorme. Lorsque nous avons entamé notre processus d'autogouvernance, je faisais non seulement partie du conseil, mais j'étais aussi le directeur du logement. Je cumulais diverses fonctions. À l'époque, notre budget était serré. Tout ce que nous avions, c'était notre foi et notre désir d'aller de l'avant.

L'enjeu de la capacité est un élément important de la discussion. Je parle ici de la capacité des nations individuelles à évoluer et à l'améliorer, grâce, par exemple, au Conseil de gestion financière des Premières Nations et à la formation pour que toutes les nations puissent avoir cette capacité financière dans le système. Pour ce qui est de notre nation, la Nation shishalhe, nous avons dû prouver que nous étions aptes à nous gouverner nous-mêmes. Pour ce faire, nous avons été assujettis à des vérifications sans réserve pendant 17 ans. Nous avons réussi à prouver que nous en étions capables, et nous avons pris en charge tous les aspects qui pouvaient être gérés en vertu de la Loi sur les Indiens avant d'essayer d'élargir notre processus. C'était le début, et c'était bien avant que je commence à m'impliquer. Le processus a commencé avec Jean Chrétien. Lorsqu'il est venu nous rendre visite, il a dit : « Vous devez vous développer. » C'est ce que nous avons fait. Si c'était ce qu'il fallait faire, alors soit. Nous nous sommes donc mobilisés et nous avons commencé à développer nos processus et notre structure de gouvernance afin de combler le vide existant. Nous avons comblé le plus de lacunes possible avant de passer à l'étape suivante, qui est un grand pas.

I agree with the grand chief before me. When that nation wants to step into that arrangement, make sure that you have a dedicated group that stays with the process. One of the key components that got us to where we got to in our self-government arrangement was we insisted that we have a lead point team that crossed all different ministries. Those were the ones that gave us the answers. We didn't have to go to justice to get an answer on a legal question. We didn't have to go to fisheries to get something. We didn't have to go to Environment Canada, with all their teams coming and rotating through. We had a board on Canada's side that reported back and that structure worked. I think it probably cut years off the discussion.

Senator Pate: Thank you.

The Chair: The floor is still open if any senator has a question they would like to ask.

Senator Patterson: If we have a few moments, I would like to ask Chief Paull something, if it is not improper. You have this amazing history. You told us the band started out on a shoestring. What kind of budget is the band administering right now in rough terms? How many employees do you have? Is there a financial piece to this legislation that you could tell us a bit about? That is, did you negotiate a financial contribution with the federal government to go along with this legislation?

Mr. Paull: Thank you for the question. We almost fell into an arrangement. The Liberal government of 2015 decided to start a group called the self-governing Indigenous governance group, which was the arrangement set up for treaty negotiations and self-governing First Nations. We were sort of an add-on to the back end because I think they suddenly realized that they'd better talk to us, so we got invited to the table. While we were not fully treaty, we were actually outside of the definition of what an Indian Act band is.

There was West Bank. There was the Dene —

Senator Patterson: Délı̨nę.

Mr. Paull: Yes. Thank you very much, and the Dakota Valley Sioux, West Bank and us. We formed part of that discussion, which is a great table. We started that particular process. We have now agreed to one out of seven tranches, which was the key element, which is governance, and we're now into infrastructure. There are four or five other buckets that still have yet to be negotiated. That process is ongoing.

Je suis d'accord avec ce que le grand chef vient de dire. Lorsqu'une nation est prête à signer un tel accord, assurez-vous d'avoir un groupe dédié au processus. L'une des choses clés qui nous a permis d'en arriver à un accord d'autonomie gouvernementale, c'est le fait d'avoir insisté pour avoir une équipe d'encadrement composée de représentants des différents ministères. Ce sont eux qui ont répondu à nos questions. Nous n'avons pas eu besoin de contacter le ministère de la Justice pour obtenir une réponse à une question d'ordre juridique, pas plus que nous avons eu à communiquer avec le ministère des Pêches ou Environnement Canada, dont les équipes changeaient au fil du temps. Nous disposons d'un conseil représentant le gouvernement, et cette structure a fonctionné. Je pense que cela a probablement raccourci les discussions de plusieurs années.

La sénatrice Pate : Merci.

Le président : Nous avons encore du temps si jamais un sénateur désire poser une autre question.

Le sénateur Patterson : S'il nous reste un peu de temps, alors j'aimerais poser une question au chef Paull, si ce n'est pas inapproprié. Votre histoire est épatante. Vous nous avez dit qu'au début, le conseil de bande avait un budget très limité. À quoi ressemble approximativement le budget de votre conseil, désormais? Combien d'employés avez-vous? Pourriez-vous nous parler d'un volet financier de ce projet de loi? Autrement dit, avez-vous négocié une contribution financière avec le gouvernement fédéral dans le cadre de ce projet de loi?

M. Paull : Je vous remercie de la question. Nous en sommes presque arrivés à un arrangement. En 2015, le gouvernement libéral a décidé de créer un groupe sur l'autonomie de gouvernance des Autochtones. Il s'agissait d'un arrangement pour les négociations de traités et les Premières Nations qui s'autogouvernaient. Nous étions, en quelque sorte, un ajout de dernière minute. Je pense que le gouvernement a soudainement réalisé qu'il ferait mieux de nous parler, alors nous avons été invités à la table de discussion. Bien que nous ne soyons pas entièrement liés par un traité, nous ne correspondions pas en fait à la définition d'une bande en vertu de la Loi sur les Indiens.

Il y avait la Nation de West Bank, la Nation de Dene...

Le sénateur Patterson : Délı̨nę.

M. Paull : Oui, merci beaucoup. Il y avait aussi les Sioux de Dakota Valley et la Nation de West Bank avec nous. Nous avons participé à ces discussions autour de cette table d'exception. Nous avons entamé ce processus. Nous nous sommes mis d'accord sur l'un des sept volets, à savoir l'élément clé de la gouvernance. Nous nous penchons présentement sur l'enjeu de l'infrastructure, et il nous reste encore à négocier quatre ou cinq volets. Le processus est en cours.

With that, we basically walked away from our discussions with Indigenous Services Canada and with CIRNAC, and we are now part of that particular group with our funding arrangements. I believe Mike Haberl is here, and he can expand on that conversational piece.

When we started out this discussion, I think our budget for our governance structure model alone was in the range of around \$11 to \$12 million. We are now up to around \$24 to \$25 million.

When we started in 2017, I think we had 84 employees; we're now up to 130 and growing quickly. Our corporate structure started off with two people, and we're up to 64. We started off with a six-figure budget; now we're in an eight-figure budget for operations.

Senator Patterson: Thanks very much for sharing that with us, Chief Paull. It's very impressive. Thank you.

Mr. Paull: Thank you.

The Chair: The floor is still open if anyone would still like to ask a question.

Seeing no hands raised, the time for this panel is now complete. I wish to thank Chief Paull for meeting with us today.

Senator LaBoucane-Benson: Thank you, Chief Paull.

The Chair: I will now introduce our next panel of witnesses. From Crown-Indigenous Relations and Northern Affairs Canada, we have Murray Pridham, Manager, Federal Negotiations, Negotiations Central, Treaties and Aboriginal Government; Carmen Kardoos, Acting Senior Director, Negotiations Central, Treaties and Aboriginal Government; Blake McLaughlin, Acting Director General, Negotiations Central, Treaties and Aboriginal Government; Georgina Lloyd, Director General, Implementation Branch, Implementation Sector; and Mike Haberl, Director, Treaty Management, British Columbia. From the Department of Justice Canada, we welcome Pierre-Luc Lavoie, Senior Counsel, Negotiations and Northern Affairs Section, CIRNAC/ISC Legal Services; and Marnie Munro, Deputy Director and Senior Counsel, National Litigation Sector.

Mr. McLaughlin and Mr. Haberl will provide opening remarks of us to five minutes total on behalf of the department, to be followed by questions from senators. Senators in the room who have a question should raise their hand; those on Zoom should

Par conséquent, nous nous sommes essentiellement retirés des discussions avec Services aux Autochtones Canada et RCAANC; nous faisons maintenant partie de ce groupe pour nos accords de financement. Je crois que Mike Haberl est parmi nous; il saurait en dire plus sur les discussions.

Lorsque nous avons entamé les discussions, je pense que notre budget pour notre modèle de structure de gouvernance oscillait entre 11 et 12 millions de dollars. Nous en sommes maintenant à environ 24 ou 25 millions de dollars.

À nos débuts, en 2017, je crois que nous avions 84 employés; nous en avons maintenant 130 et notre équipe continue de prendre de l'expansion rapidement. Au départ, notre structure organisationnelle n'était composée que de deux personnes, et maintenant, elle en comprend 64. Au début, notre budget était dans les six chiffres, alors qu'il est désormais dans les huit chiffres pour les opérations.

Le sénateur Patterson : Je vous remercie de partager cela avec nous, chef Paull. Voilà qui est fort impressionnant. Merci.

M. Paull : Merci.

Le président : Nous avons encore du temps si jamais quelqu'un désire poser une autre question.

Je ne vois pas de main levée, et voilà donc ce qui met fin à notre période de questions avec ce groupe de témoins. J'aimerais remercier le chef Paull d'avoir été parmi nous aujourd'hui.

La sénatrice LaBoucane-Benson : Merci, chef Paull.

Le président : Je vais maintenant présenter notre prochain groupe de témoins. Du ministère Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada, nous accueillons Murray Pridham, gestionnaire des négociations fédérales, négociateur principal, Négociations — Centre, Traités et gouvernement autochtone; Carmen Kardoos, directeur principal intérimaire, Négociations — Centre, Traités et gouvernement autochtone; Blake McLaughlin, directeur principal intérimaire, Négociations — Centre, Traités et gouvernement autochtone; Georgina Lloyd, directrice générale, Direction générale de la mise en œuvre, Bureau du sous-ministre; et Mike Haberl, directeur, Gestion des traités de la Colombie-Britannique. Du ministère de la Justice, nous accueillons Me Pierre-Luc Lavoie, avocat-conseil principal, Section des négociations et affaires du Nord, Services juridiques RCAANC/SAC et Me Marnie Munro, directrice adjointe et avocate principale, Secteur national du contentieux.

M. McLaughlin et M. Haberl livreront des remarques liminaires pendant un maximum de cinq minutes au nom de leur ministère, puis nous passerons à la période de questions avec les sénateurs. Si vous désirez poser une question et que vous vous

use the raise-hand feature. You will then be acknowledged by the clerk in the chat. I'll remind all participants that the Zoom chat should be used to report technical issues and should not be used for debate.

I now invite Mr. McLaughlin and Mr. Haberl to give their remarks.

Blake McLaughlin, Acting Director General, Negotiations Central, Treaties and Aboriginal Government, Crown-Indigenous Relations and Northern Affairs Canada: Thank you. It's a privilege to be here today, speaking to you about the Anishinabek Nation Governance Agreement. I'm speaking to you from Ottawa, the traditional unceded territory of the Anishinabeg people.

The Anishinabek Nation comprises 39 First Nations that cover a geographical area from Thunder Bay to Pembroke, and south to Sarnia. The 39 First Nations have an approximate combined population of 65,000 citizens, representing one third of Ontario's First Nations population.

As we have heard earlier, since 1995, Canada and the Anishinabek Nation have engaged in negotiations to rebuild governance in core areas that strengthen the Anishinabe Nation. The first agreement dealt with education. The Anishinabek Nation Education Agreement was passed by Parliament in December 2017 and came into force on April 1, 2018.

Now the Anishinabek Nation is ready to advance and bring into effect the Anishinabek Nation Governance Agreement.

The governance agreement would establish two levels of government — the Anishinabek Nation government and local governments of the signatory First Nations. The governance agreement would recognize the jurisdiction of the Anishinabek Nation government and the First Nation governments over leadership selection, membership, culture and language, and the management and operations of government. The governance agreement also provides for additional jurisdictions to be negotiated as part of the Anishinabek governance structures.

In summary, the proposed legislation gives effect to the Anishinabek Nation Governance Agreement.

I'll now pass to Mr. Haberl.

Mike Haberl, Director, Treaty Management, British Columbia, Crown-Indigenous Relations and Northern Affairs Canada: Thank you, Mr. McLaughlin, and thank you, Mr. Chair, for the opportunity to speak. I am speaking to you

trouvez dans la salle, je vous prierais de lever la main. Si vous êtes sur Zoom, veuillez utiliser la fonction « main levée ». La greffière vous fera alors signe dans la fenêtre de clavardage. Je rappellerai à tous les participants que la fenêtre de clavardage dans Zoom ne devrait être utilisée que pour signaler des problèmes techniques et non pas aux fins de débat.

Je cède maintenant la parole à M. McLaughlin et à M. Haberl pour leurs remarques liminaires.

Blake McLaughlin, directeur principal intérimaire, Négociations — Centre, Traités et gouvernement autochtone, Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada : Je vous remercie. C'est un privilège d'être ici aujourd'hui pour vous parler de l'accord en matière de gouvernance conclu avec la Nation des Anishinabes. Je vous parle depuis Ottawa, qui se trouve sur le territoire traditionnel non cédé du peuple anishinabe.

La Nation des Anishinabes est composée de 39 Premières Nations qui couvrent une région géographique allant de Thunder Bay à Pembroke et, au sud, jusqu'à Sarnia. Ces 39 Premières Nations ont une population combinée de 65 000 citoyens, soit le tiers de la population des Premières Nations en Ontario.

Comme il a été mentionné, le Canada et la Nation des Anishinabes sont engagés dans des négociations depuis 1995 afin de rebâtir la gouvernance dans des domaines essentiels qui renforcent la Nation des Anishinabes. Le premier accord a porté sur l'éducation. Cet accord a été adopté par le Parlement en décembre 2017 et est entré en vigueur le 1^{er} avril 2018.

La Nation des Anishinabes est maintenant prête à mettre en œuvre l'accord en matière de gouvernance avec la Nation des Anishinabes.

Cet accord de gouvernance crée deux niveaux de gouvernement — le gouvernement de la Nation des Anishinabes et les gouvernements locaux des Premières Nations signataires. L'accord de gouvernance reconnaît la compétence du gouvernement de la Nation des Anishinabes et des gouvernements des Premières Nations sur le choix des dirigeants, l'appartenance, la culture, la langue, de même que sur la gestion et le fonctionnement du gouvernement. L'accord de gouvernance prévoit aussi la négociation de compétences supplémentaires dans le cadre des structures de gouvernance anishinabes.

En résumé, le projet de loi proposé met en vigueur l'accord en matière de gouvernance conclu avec la Nation des Anishinabes.

Je vais maintenant céder la parole à M. Haberl.

Mike Haberl, directeur, Gestion des traités de la Colombie-Britannique, Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada : Je vous remercie, monsieur McLaughlin, et je vous remercie, monsieur le président, de me donner l'occasion

today from New Westminster, British Columbia, on the traditional territories of the Squamish, Musqueam and Tsleil-Waututh nations.

I have the honour to talk to you about the amendments proposed to the Sechelt Indian Band Self-Government Act and the Yukon First Nations Self-Government Act. These are the two oldest pieces of self-government legislation in Canada. The proposed amendments to parts of these acts would help to modernize these pieces of historic legislation by aligning them with newer self-government arrangements. There are no financial implications to these legislative amendments.

As we heard, in 1986, shíshálh Nation, formally known as the Sechelt Indian Band, became the first Indigenous nation in Canada to achieve self-government. Under the Sechelt Indian Band Self-Government Act, the Indian Act ceased to apply to the shíshálh Nation. Uniquely among self-government arrangements in Canada, the shíshálh Indian band self-government arrangement does not have an associated self-government agreement. Therefore, provisions usually found in an agreement are instead set out in the legislation.

To get to where we are today, since 2020, government representatives have undertaken collaborative discussions with shíshálh Nation to reach agreement on a package of proposed amendments to the Sechelt Indian Band Self-Government Act. These amendments also presented an opportunity to amend one similar clause in the Yukon First Nations Self-Government Act.

The proposed amendments to the Sechelt Indian Band Self-Government Act were developed through collaborative discussions with shíshálh Nation over a period of approximately 18 months. In April of 2021, the shíshálh Nation chief and council expressed support for the proposed amendments, and that support was further confirmed by a community referendum in October of 2021. Once the draft bill was prepared, further collaboration with shíshálh Nation took place through the winter and spring of 2022.

Finally, I want to note that the province of British Columbia has expressed strong support for the modernization of the “shíshálh Nation self-government act,” as proposed, and as well, self-governing Yukon First Nations and the Yukon government have expressed support for the minor amendment to the Yukon First Nations Self-Government Act.

de prendre la parole aujourd’hui. Je vous parle depuis New Westminster, en Colombie-Britannique, qui se trouve sur le territoire traditionnel des nations Squamish, Musqueam et Tsleil-Waututh.

J’ai le plaisir de vous parler des modifications proposées à la Loi sur l’autonomie gouvernementale de la bande indienne sechelte et à la Loi sur l’autonomie gouvernementale des premières nations du Yukon. Il s’agit en fait des deux plus anciennes lois d’autonomie gouvernementale au Canada. Les modifications proposées à certaines parties de ces lois auraient pour effet de moderniser ces lois historiques afin de les harmoniser avec les accords sur l’autonomie gouvernementale plus récents. Ces modifications législatives n’ont pas de répercussions financières.

Comme on l’a souligné, en 1986, la Nation shishalhe, anciennement la bande indienne sechelte, a été la première nation autochtone au Canada à obtenir l’autonomie gouvernementale. Aux termes de la Loi sur l’autonomie gouvernementale de la bande indienne sechelte, la Loi sur les Indiens a cessé de s’appliquer à la Nation shishalhe. Fait unique dans les accords d’autonomie gouvernementale au Canada, le mécanisme d’autonomie gouvernementale de la bande indienne shishalhe n’a pas d’accord d’autonomie gouvernementale associé. Ainsi, les dispositions qui se trouvent habituellement dans un accord se trouvent plutôt dans la loi.

Pour en arriver là où nous en sommes aujourd’hui, les représentants du gouvernement, depuis 2020, ont entrepris des discussions de concertation avec la Nation shishalhe pour en arriver à un accord sur un ensemble de propositions de modifications à la Loi sur l’autonomie gouvernementale de la bande indienne sechelte. Ces modifications offraient aussi la possibilité de modifier une disposition similaire dans la Loi sur l’autonomie gouvernementale des premières nations du Yukon.

Les modifications proposées à la Loi sur l’autonomie gouvernementale de la bande indienne sechelte ont été élaborées dans le cadre de discussions de concertation avec la Nation shishalhe qui se sont échelonnées sur une période d’environ 18 mois. En avril 2021, le conseil et le chef de la Nation shishalhe ont exprimé leur soutien aux modifications proposées, un soutien qui a ensuite été confirmé par un référendum communautaire en octobre 2021. Une fois l’ébauche du projet de loi élaboré, d’autres discussions de concertation ont eu lieu avec la Nation shishalhe à l’hiver et au printemps de 2022.

Enfin, je veux mentionner que la province de la Colombie-Britannique a fermement appuyé la modernisation de la « Loi sur l’autonomie gouvernementale de la bande indienne sechelte », comme il est proposé; tout comme les Premières Nations autonomes du Yukon et le gouvernement du Yukon ont appuyé la modification mineure apportée à la Loi sur l’autonomie gouvernementale des premières nations du Yukon.

The proposed amendments to these acts would help modernize these pieces of historical legislation by aligning them with newer self-government arrangements. They also reaffirm shishálh Nation's authority and responsibility for matters internal to their government and incorporate key terms chosen by the shishálh Nation to express their governance structures.

Thank you.

The Chair: Thank you, Mr. Haberl and Mr. McLaughlin.

We will now begin the question-and-answer session.

Senator Pate: I'm curious. I suspect you were all online and could hear the testimony of the previous witnesses. What is your explanation for why it took so long to negotiate these agreements, and what recommendations would you have to improve the process in the future?

I would like you to comment on staff turnover as part of the issue, the knowledge that people have of the process, as well, as to whether there were any political reasons that impacted.

Mr. McLaughlin: Thank you for the question, senator.

I can address that, at least in part, by expressing that it was a privilege to be in front of the Senate when we passed the education agreement, and at that time I was also joined by our lead negotiator, Murray Pridham. He has had continuity that he has brought to the file. I think it is certainly, in part, a reason for the success.

It is a challenge, of course. These things take much longer than any of us would like. It's too few and far between, coming to these amazing milestones, but we do our best to make sure that we are providing as much continuity as possible.

I would also invite Mr. Pridham, if he would like, to speak to some of the challenges that we have in terms of reaching these milestones over time.

Murray Pridham, Manager, Federal Negotiations, Negotiations Central, Treaties and Aboriginal Government, Crown-Indigenous Relations and Northern Affairs Canada: Thank you, Mr. Chair.

Just to take the point of the Anishinabek Nation witnesses, I definitely take their point about change in officials. Just to be clear, I am the third federal negotiator to take this file on, this negotiation. There were a number of steps over the years in terms of a framework agreement being negotiated, then

Les modifications proposées à ces lois favoriseraient la modernisation de ces lois historiques en les harmonisant avec les accords sur l'autonomie gouvernementale plus récents. Elles réaffirment également l'autorité et la responsabilité de la Nation shishalhe sur les questions de gouvernance interne et intègrent des termes clés choisis par la Nation shishalhe pour parler de leurs structures de gouvernance.

Je vous remercie.

Le président : Je vous remercie, monsieur Haberl, et monsieur McLaughlin.

Nous allons maintenant entamer la période de questions.

La sénatrice Pate : Quelque chose a piqué ma curiosité. Je présume que vous étiez tous en ligne et que vous avez entendu ce qu'ont dit nos précédents témoins. Comment expliquez-vous le fait qu'il a fallu tant de temps pour négocier ces accords, et quelles seraient vos recommandations pour améliorer le processus à l'avenir?

J'aimerais que vous nous parliez notamment du roulement de personnel et de la connaissance qu'ont les gens du processus, et que vous nous disiez si des raisons politiques étaient en cause.

M. McLaughlin : Je vous remercie de la question, sénatrice.

Je peux répondre à la question, du moins en partie, en disant que c'était un privilège d'avoir été au Sénat lorsque l'accord sur l'éducation a été adopté, et à l'époque, j'étais accompagné de notre négociateur en chef, Murray Pridham. Il a apporté une continuité dans le dossier, et je pense que cela a certes contribué à cette réussite.

C'est un défi, naturellement. Ces accords prennent plus de temps que nous le voudrions tous. Ces grandes étapes sont trop rares, mais nous faisons de notre mieux pour assurer la meilleure continuité possible.

J'inviterais M. Pridham, s'il le veut bien, à parler de quelques défis qu'il faut relever pour parvenir à ces étapes importantes.

Murray Pridham, gestionnaire des négociations fédérales, négociateur principal, Négociations — Centre, Traités et gouvernement autochtone, Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada : Je vous remercie, monsieur le président.

Pour revenir au point soulevé par les témoins de la Nation des Anishinabes, je comprends leur point de vue au sujet du roulement de personnel. Pour être clair, je suis le troisième négociateur fédéral à m'occuper du dossier, de cette négociation qui s'est déroulée en plusieurs étapes au cours des années. Il y a

the sequential step in terms of an agreement in principle being reached, and then ultimately a final agreement. Definitely these types of interim agreements and process agreements do take time.

Ultimately, we did conclude this agreement, and Blake McLaughlin mentioned the education agreement, so that's two agreements that have been concluded in recent years with Anishinabek Nation.

I definitely look forward to more success with our partners.

Senator Pate: I'm not sure that you are able to or are comfortable answering the question, but how long have you been the negotiator, and what are some of the factors that contributed to it?

I notice that one agreement was while we had a Conservative government; one was with the Liberals, but oftentimes in these things, there are political reasons as well as other factors. So what other factors, just so we can also make recommendations that might assist the government in moving forward?

Mr. Pridham: In terms of my participation, working with Anishinabek Nation, I started off in 2008 as an assistant negotiator, and the chief federal negotiator at the time worked up until 2017, when she retired. I essentially took that role on, so there was a good transition.

I think there was a lot good background. I don't think we lost any particular momentum, because between 2017 and the time the negotiations concluded in 2019, we had authority to conclude all these agreements. I think we made expeditious time in terms of when I took the lead on.

With respect to some of the recommendations of how things could be improved in the future, I believe our department is quite involved in examining processes and streamlining that. Maybe Mr. McLaughlin might be better positioned to speak about how we are now streamlining, so I'll pause there.

Mr. McLaughlin: I'm happy to add the following. What we have found in recent years is that by utilizing a co-development approach, we are finding ourselves investing in agreements. These are complex agreements. They are important agreements, and we want to make sure that we're responding to our partners in how they want to move forward. Different communities want to take a different pace, and we are responsive to that as best we possibly can.

I think one of the things that we're learning is having that openness to sit down and try and find solutions together puts us in a better position to move things forward practically, and hopefully what we're doing is also learning some lessons as we go forward. The grand chief spoke earlier, I think, about

eu la négociation de l'accord-cadre, puis la conclusion d'un accord de principe, et enfin l'accord final. Tout cela prend assurément du temps.

Nous avons réussi à conclure cet accord, et Blake McLaughlin a parlé de l'accord en matière d'éducation, ce qui veut dire que deux accords ont été conclus avec la Nation des Anishinabes au cours des dernières années.

J'espère assurément en arriver à d'autres réussites avec nos partenaires.

La sénatrice Pate : Je ne suis pas certaine que vous soyez en mesure ou à l'aise de répondre à ma prochaine question, mais depuis combien de temps êtes-vous le négociateur, et quels sont les facteurs qui ont contribué à cette réussite?

Je remarque qu'un accord a été conclu sous un gouvernement conservateur, et un sous un gouvernement libéral, mais il arrive souvent que des raisons politiques et d'autres facteurs entrent en jeu. Quels sont donc ces autres facteurs, afin que nous puissions formuler des recommandations au gouvernement pour l'avenir?

M. Pridham : Au sujet de ma participation, de mon travail avec la Nation des Anishinabes, j'ai commencé en 2008 comme négociateur adjoint, et la négociatrice en chef fédérale à ce moment a travaillé jusqu'en 2017, année où elle a pris sa retraite. J'ai repris essentiellement son rôle, alors il y a eu une bonne transition.

Je pense que nous avons une solide connaissance du dossier. Je ne pense pas que nous ayons ralenti le rythme, car entre 2017 et la conclusion de l'accord en 2019, nous avons le pouvoir de conclure tous ces accords. Je pense que nous avons procédé rapidement après que j'ai pris les rênes.

Au sujet des recommandations pour améliorer le processus, je pense que notre ministère se penche déjà sur les processus et les façons de les simplifier. M. McLaughlin est sans doute mieux placé que moi pour vous parler de ce que nous faisons pour simplifier les choses, alors je vais lui céder la parole.

M. McLaughlin : Je suis heureux d'ajouter quelques commentaires. Nous avons constaté au cours des dernières années que l'élaboration conjointe est une bonne façon de gagner du temps dans les accords. Ces accords sont complexes. Ils sont importants, et nous voulons nous assurer de respecter la volonté de nos partenaires sur la façon de procéder. Les communautés ne souhaitent pas toutes adopter le même rythme, et nous nous employons à répondre à ce besoin le mieux possible.

Nous avons appris notamment qu'en faisant preuve d'ouverture, qu'en discutant ensemble pour trouver des solutions, cela nous place dans une meilleure position pour avancer concrètement. Nous tirons des leçons, je l'espère, qui nous serviront demain. Le grand chef a parlé plus tôt, je crois,

different communities coming to speak to them, so we're hoping that collectively we're all finding ourselves in a better position to reach these important milestones.

Senator Pate: Maybe as a follow-up — and I'm not sure if you have this information, but if we could determine how we could access it — by comparison, how long would it take to negotiate an agreement with a municipality? What kinds of resources would be provided?

Mr. McLaughlin: I'm afraid I couldn't answer that. I don't know if any other colleagues here today are positioned to respond to that, senator, but we could look into that and see what kind of information we could provide back.

Senator Pate: Thank you.

Senator Patterson: I would like to thank the witnesses for being here today and also for being available for the earlier technical briefing.

Just to follow up on the concern about timing, and not to be critical, but I learned in the technical briefing today that the discussions with — if I'm right — the Yukon concluded some 14 months ago. As you know, we are in the last gasps of the June parliamentary session. I understand that the provisions for the Anishinabek are expected to come alive or are needed in the fall. So there is an urgency to pass this legislation, as I understand it, in this Parliament before the summer break, meaning that we would have to conclude it expeditiously in the Senate, which I hope we can do. Then we must get it to the House of Commons before they adjourn in a matter of days.

I'm wondering, is there a reason why this legislation wasn't brought forward earlier? It's really at the very last minute and we're anxious to accommodate that, but it's not the best way to manage these things. Would the officials have any comment as to why it took so long to get into the form of legislation and before us, please?

Mr. McLaughlin: Thank you, senator, for the question. I'll pass the response over to our expert Murray Pridham. Perhaps Mr. Pridham will be referencing the responsiveness that we were trying to make sure that we allowed as much opportunity for the First Nations that might be interested to hold their ratification votes and I'll defer to Mr. Pridham.

Mr. Pridham: Thank you, Mr. McLaughlin. Thank you, chair. Just looking back over the last few years and negotiations concluding approximately in 2019, and then being on the doorstep of a pandemic and trying to undertake engagement and go out to the communities for referendum processes, and, likewise, prepare an enabling bill has been quite a task within the last few years. We would love to have been presenting this much earlier. I would say that the conditions of the day have definitely been a challenge. Thank you.

des communautés qui sont venues leur parler, alors je pense que nous sommes tous dans une meilleure position pour arriver à ces étapes importantes.

La sénatrice Pate : Une question de suivi — et je ne suis pas certaine que vous ayez l'information, mais si vous savez comment l'obtenir —, j'aimerais savoir, à titre de comparaison, combien de temps faudrait-il pour conclure un accord avec une municipalité? Quels genres de ressources seraient fournies?

M. McLaughlin : Je crains de ne pas pouvoir répondre à votre question. Je ne sais pas si des collègues ici sont en mesure de le faire, sénatrice, mais nous pouvons examiner la question et voir ce que nous pourrions vous fournir comme information.

La sénatrice Pate : Je vous remercie.

Le sénateur Patterson : J'aimerais remercier les témoins d'être avec nous aujourd'hui et d'avoir été présents à la séance d'information technique qui a précédé.

Pour revenir sur la question du moment, et sans être critique, j'ai appris lors de la séance d'information technique que les discussions avec — si je ne me trompe pas — le Yukon ont pris fin il y a 14 mois environ. Comme vous le savez, nous sommes en juin et la session parlementaire tire à sa fin. Je crois savoir que les dispositions concernant les Anishinabes devraient entrer en vigueur ou sont nécessaires à l'automne. Il est donc urgent d'adopter ce projet de loi, si je comprends bien, avant la pause estivale, ce qui veut dire que le Sénat devra faire vite, et j'espère que nous pourrions y arriver. Il faut ensuite qu'il retourne à la Chambre des communes avant son ajournement dans quelques jours.

J'aimerais savoir s'il existe une raison ayant fait en sorte que ce projet de loi n'a pas pu être déposé plus tôt? Il l'est vraiment à la dernière minute, et nous voulons être accommodants, mais ce n'est pas la meilleure façon de gérer ce genre de dossier. Pourriez-vous nous dire pourquoi il a fallu autant de temps pour préparer ce projet de loi et nous le présenter?

M. McLaughlin : Je vous remercie, de la question, sénateur. Je vais céder la parole à notre expert, Murray Pridham, qui vous parlera sans doute de la souplesse dont nous voulions faire preuve pour permettre aux Premières Nations intéressées de tenir un vote sur la ratification. Je vais céder la parole à M. Pridham.

M. Pridham : Je vous remercie, monsieur McLaughlin. Je vous remercie aussi, monsieur le président. Comme les négociations se sont conclues en 2019, soit juste un peu avant la pandémie, je dois dire que mobiliser les communautés pour le référendum et ensuite préparer un projet de loi habilitant a été une tâche complexe depuis. Nous aurions été ravis de présenter ce projet de loi plus tôt. Je dois dire que les conditions dans lesquelles le travail s'est fait n'ont assurément pas été faciles. Je vous remercie.

Senator Patterson: Mr. Chair, if I may, thank you. I was wondering about the Anishinaabe. We were quite thrilled in the Senate to endorse the very progressive education agreement which I understand is working well and that's great news and now this self-government agreement.

Could you tell me, are there next steps envisioned for the Anishinaabe, for example? Is there a land selection or a process anticipated going forward relating to land or other subjects that would relate to self-governing and a new relationship that you may be able to share with us going forward? What is next? Thank you.

Mr. Pridham: You want me to field that, Mr. McLaughlin?

Mr. McLaughlin: Please, Pridham. Thank you.

Mr. Pridham: Thank you for the question. There is definitely more discussions contemplated. This past year, an agreement in principle on children, families and youth was concluded. There are definitely other types of negotiations contemplated.

With respect to the governance agreement, there is a future negotiations chapter contemplated. Likewise, it can be expected when our partners are ready and able and willing to undertake various subject matters. Thank you.

Senator Patterson: Would that include land?

Mr. Pridham: Yes, it could include land.

Senator Patterson: Yes.

Mr. Pridham: For sure.

Senator Patterson: Thank you.

[Translation]

Senator Audette: My question will be in French.

Thank you very much for your presentation.

My nation, the Innu nation, had to pay millions of dollars to negotiate with the federal government. It was a hefty price tag. I understand there has been a political decision to remove that.

Did the nations, including those we have heard, have to go into debt to prove that they have the ability, that they have always been there? Why am I asking this question? I am thinking of the communities that are far away from urban centres and for whom

Le sénateur Patterson : Monsieur le président, si je peux me permettre... Je vous remercie. Je me posais une question au sujet des Anishinabes. Nous avons été très heureux au Sénat d'approuver l'accord sur l'éducation très progressiste qui, je crois savoir, fonctionne très bien — et c'est une excellente nouvelle —, et nous avons maintenant cet accord d'autonomie gouvernementale.

Pourriez-vous me dire s'il y a d'autres étapes de prévues pour les Anishinabes, par exemple? Y a-t-il une sélection des terres ou un processus de prévu au sujet des terres, ou d'autres sujets liés à l'autonomie gouvernementale et à l'établissement d'une nouvelle relation dont vous pourriez nous parler? Quelle est la prochaine étape? Je vous remercie.

M. Pridham : Souhaitez-vous que je réponde à cette question, monsieur McLaughlin?

M. McLaughlin : Oui, s'il vous plaît, monsieur Pridham. Je vous remercie.

M. Pridham : Je vous remercie de la question. Il y a assurément d'autres discussions d'envisagées. Au cours de la dernière année, un accord de principe a été conclu qui porte sur l'enfance, la famille et la jeunesse. D'autres négociations sont aussi envisagées.

Au sujet de l'accord sur la gouvernance, un autre chapitre de négociations est prévu. Ces négociations sont prévues lorsque nos partenaires seront prêts et disposés à discuter de divers sujets. Je vous remercie.

Le sénateur Patterson : Cela comprendra-t-il les terres?

M. Pridham : Oui, cela pourrait comprendre les terres.

Le sénateur Patterson : D'accord.

M. Pridham : C'est certain.

Le sénateur Patterson : Je vous remercie.

[Français]

La sénatrice Audette : Ma question sera posée en français.

Merci beaucoup de votre présentation.

Ma nation, la nation innue, a dû payer des millions de dollars pour négocier avec le gouvernement fédéral. C'est une facture salée. Je comprends qu'il y a eu une décision politique pour enlever cela.

Les nations, dont celles que l'on a entendues, ont-elles aussi dû s'endetter pour prouver qu'elles ont la capacité, qu'elles ont toujours été là? Pourquoi est-ce que je pose la question? Je pense aux communautés qui sont très éloignées des centres urbains et

it is difficult access consultants and expert opinions. How can we support these nations which also have the right to self-government agreements or agreements that support them in self-determination?

[English]

Mr. Pridham: I don't mind starting off on this particular answer in terms of the funding mechanism. It is contribution funding that did support the Anishinabek Nation negotiations. Unlike the previous comprehensive claims approach where there were loans, there were no loans in this case so the communities did not have to spend out of pocket per se to facilitate the negotiations.

[Translation]

Senator Audette: If I understand correctly, in the interest of balance, for a poorer community that is up against departments with all their teams — their experts, analysts, lawyers — are you saying that we are not going into debt when we sit down with you? That is reassuring, if that is indeed what I heard.

[English]

Mr. Pridham: Thank you. That is correct.

Senator Coyle: Thank you very much to our witnesses for being with us here today and for all the work that you do.

I have a question for the CIRNAC officials about part 3 of the bill which I am asking on behalf of Yukon Senator Pat Duncan. We have been told this minor amendment is supported by Yukon self-governing First Nations and the Yukon government. Could you outline what consultation process took place with self-governing Yukon First Nations and the Yukon government? Would you confirm that these discussions were at the officials' level rather than a formal political consultation on a government-to-government-to-government First Nations, Yukon, Canada, level? Thank you.

Mr. Haberl: Thank you for the question. I did see that in the questions that arose at second reading yesterday, so I came prepared to address it. I was the one that managed this process, so I can say I have a good working knowledge of this matter. Chief Paull noted earlier that I am one of the lead officials in a process where we are working with all self-governments collectively known as the Collaborative Fiscal Policy Development Process. That includes all the Yukon First Nations participating generally.

pour lesquelles il est difficile d'avoir accès aux consultants ou aux expertises. Comment peut-on appuyer ces nations qui ont elles aussi le droit d'avoir des ententes d'autonomie gouvernementale ou des ententes qui vont les soutenir dans l'autodétermination?

[Traduction]

M. Pridham : Je peux commencer à répondre à la question au sujet du mécanisme de financement. Dans le cas des négociations avec la Nation des Anishinabes, il s'agissait d'un financement sous forme de contribution. Contrairement à l'approche utilisée lors des revendications globales où il s'agissait de prêts, il n'y a pas eu de prêt dans ce cas, si bien que les communautés n'ont pas eu à puiser dans leurs budgets en tant que tel pour mener les négociations.

[Français]

La sénatrice Audette : Je comprends bien que, pour une question d'équilibre, dans le cas d'une communauté qui a moins de ressources contre des ministères et toutes leurs équipes — leurs experts, leurs analystes, leurs juristes —, vous êtes en mesure de me dire qu'on n'est pas en train de s'endetter lorsqu'on s'assoit avec vous? Cela me soulage, si c'est bien ce que j'ai entendu.

[Traduction]

M. Pridham : Je vous remercie de la question. C'est exact.

La sénatrice Coyle : Je remercie nos témoins d'être avec nous aujourd'hui et pour tout le travail qu'ils font.

J'ai une question pour les représentants de Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada au sujet de la section 3 du projet de loi, que je pose au nom de la sénatrice Pat Duncan du Yukon. On nous a dit que cette modification mineure avait l'appui des Premières Nations autonomes du Yukon et du gouvernement du Yukon. Pourriez-vous nous décrire le processus de consultations qui a eu lieu avec eux? Pourriez-vous nous confirmer qu'il s'agissait de discussions au niveau des fonctionnaires plutôt qu'un processus de consultations politiques officiel de gouvernement à gouvernement à gouvernement, soit entre le Canada, les Premières Nations et le Yukon? Je vous remercie.

M. Haberl : Je vous remercie de poser la question. J'ai vu que la question a été soulevée lors de la deuxième lecture hier, alors je suis arrivé préparé pour y répondre. Je suis celui qui a géré ce processus, alors je peux dire que j'ai une bonne connaissance pratique du sujet. Le chef Paull a mentionné plus tôt que je suis l'un des responsables du processus dans le cadre duquel nous travaillons avec tous les gouvernements autonomes dans ce qui s'appelle le Processus collaboratif d'élaboration d'une politique financière. Cela comprend toutes les Premières Nations du Yukon participantes.

When a proposal came up to simply remove eight words from one clause in the Yukon First Nations Self-Government Act, I actually raised this question with my negotiation colleagues across the table — those First Nation representatives — as long ago as three years ago. The last time we renewed these arrangements and had to actually seek orders-in-council and highlighted to them that I expected we would seek to remove this requirement given that it's inconsistent with other self-government arrangements.

When the time came and the opportunity arose, I informed my counterparts, and they are all worked within their governments. I can only presume they saw it necessary, as the required authorities, to provide to me the messages of support that they provided.

Similarly, I work at the officials' levels in concert with the Yukon government, and I engaged at the assistant deputy minister level in that engagement with the Yukon government. I was given written assurances of their support for this amendment and then again, this spring. As recently as in the last couple of months, I re-engaged with all of those parties to confirm that we were planning to proceed with the introduction of this legislation, and was again given assurances that all 11 Yukon self-governing First Nations and the Yukon government were in support of proceeding.

Senator Coyle: Thank you.

The Chair: The floor is still open if senators have questions.

[*Translation*]

Senator Audette: I am thinking of all those listening to us to celebrate the great patience and perseverance of the nations that you have worked with.

I understand it has been 27 years since we started working with you. When a nation goes to your website to begin the processes we have heard about today, I understand that it can take about six years if it does not go to court. COVID did not exist at that time. Why does your website say that it does not take as long as it actually does, since we know it takes much longer?

[*English*]

The Chair: Would anyone like to answer?

Mr. McLaughlin: Senator, I'm not sure which area of the website that you are referencing, but we can certainly look at that. It may be referencing another type of agreement, perhaps, than we're talking about today.

Quand il a été proposé de supprimer uniquement huit mots dans une disposition de la Loi sur l'autonomie gouvernementale des premières nations du Yukon, j'ai, en fait, soulevé la question avec mes collègues de négociation à la table — les représentants des Premières Nations — il y a de cela trois ans. La dernière fois que nous avons renouvelé ces accords et eu à demander un décret, je leur ai mentionné que je prévoyais demander la suppression de cette exigence, étant donné que ce n'est pas conforme aux autres accords d'autonomie gouvernementale.

Quand le moment est venu et que l'occasion s'est présentée, j'ai informé mes homologues et ils ont tous examiné la question au sein de leurs gouvernements. Je ne peux que présumer qu'ils y ont vu une nécessité, en tant qu'autorités, et m'ont transmis leur message de soutien.

De même, je travaille au niveau des fonctionnaires avec le gouvernement du Yukon, au niveau du sous-ministre adjoint. J'ai reçu confirmation écrite de leur soutien pour cette modification, puis à nouveau ce printemps. Au cours des derniers mois, j'ai communiqué à nouveau avec toutes les parties pour confirmer que nous planifions aller de l'avant avec le dépôt du projet de loi, et j'ai reçu l'assurance que les 11 Premières Nations autonomes du Yukon et le gouvernement du Yukon appuyaient la mesure.

La sénatrice Coyle : Je vous remercie.

Le président : Les sénateurs peuvent encore poser des questions, s'ils le souhaitent.

[*Français*]

La sénatrice Audette : Je pense à tous ceux et celles qui nous écoutent pour célébrer cette grande patience ou persévérance des nations qui ont travaillé avec vous.

On nous dit que cela fait 27 ans qu'on a commencé des travaux avec vous. Quand on va sur votre site et qu'une nation va commencer les processus comme ceux et celles que nous avons entendus nous l'ont dit aujourd'hui, on nous dit que cela peut prendre environ six ans si on ne va pas devant les tribunaux. Il n'y avait pas de COVID à l'époque. Qu'est-ce qui fait que sur le site, on nous dit que c'est moins long alors qu'en réalité, on le sait, c'est beaucoup plus long?

[*Traduction*]

Le président : Quelqu'un aimerait-il répondre?

M. McLaughlin : Sénatrice, je ne suis pas certain de la section du site Web dont vous parlez, mais nous pouvons bien sûr vérifier cela. Il se peut qu'on parle d'un autre type d'accord que celui dont nous discutons ici aujourd'hui.

Senator Audette: Probably. We'll send you the website, from the federal government. It's in a good way, so we can all understand.

Mr. McLaughlin: Yes.

Senator Audette: Thank you.

Senator Tannas: I just wanted to build on Senator Audette's question with respect to loans that we've seen in the past. I recall Yale First Nation. I was the sponsor of their self-government agreement in 2013, and they had significant loans, and so I'm delighted to hear that there's now kind of contribution agreements rather than loans. Is that every negotiation that carries on right now? Or do you even have any other negotiations under way right now? Could you confirm that the loan process is no longer in play in any of your negotiations? Thank you.

Mr. McLaughlin: Mr. Pridham, I'm wondering if that is something that you might be positioned to speak to.

I can certainly say, senator, in regard to the self-government negotiations that we're engaged in, as well as modern treaty negotiations, that there are no loans.

Senator Tannas: That's great news. Thank you.

Mr. Haberl: I'll just quickly add, I think it was about three years ago that the government made a policy decision to dispense with the policy of loans being recouped as part of the settlement arrangement in the case of a modern treaty. It was never in the case of self-government alone, but whenever there was a modern treaty arrangement, that was one of the methods of supporting the nation in its negotiations, was to loan money and then recoup it as part of the settlement payments.

That system was dispensed with about three years ago. All the loans that existed were written off and ceased to exist, and, in fact, all the loans that had been repaid by current modern treaty partners were reimbursed or are being reimbursed. We're in the midst of that process. It's a five-year package of reimbursements. All the treaty partners that I work with, for example, are all getting that money back in the form of a five-year reimbursement program.

Senator Tannas: That's millions of dollars back into the hands of communities, right? I mean, I remember in the case of Yale, it was a very large number.

Mr. Haberl: I think it's north of a billion dollars, senator.

Senator Tannas: Isn't that incredible? Wow. Thank you. Here's to happy days for the community. Thank you.

La sénatrice Audette : Sans doute. Nous allons vous envoyer le lien du site Web, du gouvernement fédéral, pour que nous puissions tous comprendre.

M. McLaughlin : Oui.

La sénatrice Audette : Merci.

Le sénateur Tannas : La question de la sénatrice Audette m'amène à vous questionner sur les prêts accordés par le passé. Je me rappelle la Première Nation de Yale. En 2013, j'étais le répondant de son entente d'autonomie gouvernementale, et elle avait fait de gros emprunts. Je suis donc ravi d'apprendre que, maintenant, on conclut des sortes d'accords de contribution plutôt que d'accorder des prêts. Est-ce la seule négociation à se dérouler actuellement? Y en a-t-il d'autres? Pourriez-vous confirmer que vos négociations ne sont plus assorties de prêts? Merci.

M. McLaughlin : Monsieur Pridham, je me demande si vous êtes en mesure d'en parler.

Sénateur, je peux certainement affirmer que, en ce qui concerne les négociations d'ententes d'autonomie gouvernementale auxquelles nous participons ainsi qu'en ce qui concerne les négociations de traités modernes, il n'y a pas de prêts.

Le sénateur Tannas : Voilà de bonnes nouvelles. Merci.

M. Haberl : Je m'empresse d'ajouter que ça fait environ trois ans que, par principe, le gouvernement a décidé de mettre fin à son habitude d'obtenir le remboursement d'un prêt accordé à même le règlement prévu par un traité moderne. Ce n'est jamais arrivé dans le cas de la seule autonomie gouvernementale, mais tous les traités modernes prévoyaient une de ces méthodes de financement de la nation pendant ses négociations, c'est-à-dire lui accorder un prêt qu'elle rembourserait avec les montants qui lui seraient versés en règlement.

Cette façon de faire a pris fin il y a environ trois ans. On a annulé tous les emprunts et on a remis ou on est en train de remettre aux cosignataires des traités modernes en vigueur les montants qu'ils avaient versés. Nous sommes au beau milieu de ce programme de remboursement en cinq ans. Tous les cosignataires de traités avec qui je travaille, par exemple, se font rembourser cet argent sur cinq ans, en vertu de ce programme d'échelonnement.

Le sénateur Tannas : On remet ainsi des millions aux communautés, n'est-ce pas? Je veux dire que, pour celle de Yale, le montant était colossal.

M. Haberl : D'après moi, ça se chiffrerait à plus d'un milliard.

Le sénateur Tannas : Incroyable! Merci. Souhaitons des jours heureux à la communauté. Merci.

The Chair: Senators, are there other questions for our witnesses? Seeing no hands raised, the time for this panel is now complete.

I wish to thank all the departmental officials for joining us today. We will now proceed to clause-by-clause consideration of Bill S-10, An Act to give effect to the Anishinabek Nation Governance Agreement, to amend the Sechelt Indian Band Self-Government Act and the Yukon First Nations Self-Government Act and to make related and consequential amendments to other Acts.

Before we begin, I would like to remind senators of a few points. The government officials from both CIRNAC and Justice will remain in the meeting with us today to answer any questions on technical aspects of the bill.

If, at any point, a senator is not clear where we are in the process, please ask for clarification. I want to ensure that we all have the same understanding.

If a senator is opposed to an entire clause, I would remind you that in committee the proper process is to vote against the clause as standing as part of the bill.

Finally, I wish to remind senators that if there is any uncertainty as to the result of a voice vote or a show of hands, the most effective route is to request a roll call vote, which provides unambiguous results. Senators are aware that any tied vote negates the motion in question.

With that, are there any questions before we proceed? No questions? Okay.

Is it agreed that the committee proceeds to clause-by-clause consideration of Bill S-10, An Act to give effect to the Anishinabek Nation Governance Agreement, to amend the Sechelt Indian Band Self-Government Act and the Yukon First Nations Self-Government Act and to make related and consequential amendments to other Acts?

Agreed or not?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Shall the title stand postponed?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Is it agreed that the clauses be grouped according to the three parts of the bill as described in the table of provisions?

Hon. Senators: Agreed.

Le président : Avez-vous d'autres questions pour nos témoins? Comme aucune main ne se lève, nous en avons maintenant terminé avec ce groupe.

Je remercie tous les fonctionnaires de leur concours. Entamons maintenant l'étude du projet de loi S-10, Loi portant mise en vigueur de l'accord en matière de gouvernance conclu avec la Nation des Anishinabes, modifiant la Loi sur l'autonomie gouvernementale de la bande indienne sechelte et la Loi sur l'autonomie gouvernementale des premières nations du Yukon et apportant des modifications connexes et corrélatives à d'autres lois.

Mais avant, j'ai quelques éléments d'information à vous communiquer. Les fonctionnaires des ministères de la Justice et des Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada resteront avec nous pour répondre aux questions techniques sur le projet de loi.

Dès que vous vous sentez désorientés, n'hésitez pas à demander des éclaircissements. Je tiens à ce que nous restions tous sur la même longueur d'onde.

La bonne façon de faire, quand on s'oppose à l'entièreté d'un article, c'est de voter contre son adoption comme partie constitutive du projet de loi.

Enfin, la meilleure façon de lever l'incertitude du résultat d'un vote par oui ou non ou d'un vote à main levée est de demander le vote par appel nominal. Vous savez également que l'égalité des voix entraîne le rejet de la motion mise aux voix.

Sur ce, avez-vous des questions avant que nous ne commençons? Aucune? Très bien.

Plaît-il au comité d'entreprendre l'étude article par article du projet de loi S-10, Loi portant mise en vigueur de l'accord en matière de gouvernance conclu avec la Nation des Anishinabes, modifiant la Loi sur l'autonomie gouvernementale de la bande indienne sechelte et la Loi sur l'autonomie gouvernementale des premières nations du Yukon et apportant des modifications connexes et corrélatives à d'autres lois?

Oui ou non?

Des voix : Oui.

Le président : Le titre est-il réservé?

Des voix : Oui.

Le président : Plaît-il au comité de grouper les articles du projet de loi selon les trois parties décrites dans la table analytique?

Des voix : Oui.

The Chair: Okay. Shall Part 1, entitled “Anishinabek Nation Governance Agreement Act,” which contains clauses 1 to 7, carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Shall Part 2, entitled “Sechelt Indian Band Self-Government Act,” which contains clauses 8 to 47, carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Shall Part 3, entitled “Yukon First Nations Self-Government Act,” which contains clause 48, carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Shall the schedule carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Shall the title carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Shall the bill carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Does the committee wish to consider appending observations to the report?

Senator Patterson: If I may, Mr. Chair, and forgive me for putting this in the Zoom chat, but I think we heard from several witnesses or from both witnesses, the Grand Council Chief Niganobe and Chief Paull, that these agreements took a very long time to settle, and it wasn't the fault of the First Nations involved. They had consistency throughout. So it seemed that the recommendation of Chief Paull was that, as much as possible, there not be a turnover in federal negotiators.

I know we heard from the representatives of the government that they had done their best to have continuity and the like, but I think it's an important observation to make. In my experience with other agreements of this kind, the feds do tend to change negotiators. Sometimes it occurs with a change of government, and I think it might be a worthwhile observation to consider making.

By the way, I am anxious to see us leave the pandemic behind because it always seems to be an excuse for delays when we ask these questions of government. I do think it wouldn't hurt for us to make the observation that, wherever possible, there should be continuity in negotiations on the federal side.

Le président : Très bien. La partie 1 intitulée « Loi sur l'accord en matière de gouvernance conclue avec la Nation des Anishinabes », qui comprend les articles 1 à 7, est-elle adoptée?

Des voix : Oui.

Le président : La partie 2 intitulée « Loi sur l'autonomie gouvernementale de la bande indienne sechelte », qui comprend les articles 8 à 47, est-elle adoptée?

Des voix : Oui.

Le président : La partie 3 intitulée « Loi sur l'autonomie gouvernementale des premières nations du Yukon », qui comprend l'article 48, est-elle adoptée?

Des voix : Oui.

Le président : L'annexe est-elle adoptée?

Des voix : Oui.

Le président : Le titre est-il adopté?

Des voix : Oui.

Le président : Le projet de loi est-il adopté?

Des voix : Oui.

Le président : Le comité souhaite-t-il annexer des observations au rapport?

Le sénateur Patterson : Si vous permettez, monsieur le président, et pardonnez-moi d'en parler sur Zoom, mais je crois avoir entendu plusieurs témoins ou les deux témoins, le chef Niganobe, du Grand Conseil, et le chef Paull, déplorer le temps considérable qui s'est écoulé avant de parvenir à un règlement, et ce n'était pas la faute des Premières Nations qui participaient aux négociations. Elles ont toujours eu la même position. Il semble donc que la recommandation du chef Paull était, dans la mesure du possible, de maintenir la stabilité de l'équipe de négociateurs fédéraux.

Les représentants du gouvernement nous ont dit avoir fait de leur mieux pour assurer la continuité et ainsi de suite, mais, d'après moi, il importe de le relever. D'après mon expérience d'autres ententes de ce genre, les équipes fédérales de négociateurs ont effectivement tendance à changer. Parfois, ça se produit à la faveur d'un changement de gouvernement. L'observation est intéressante. On pourrait envisager de la faire.

À propos, j'ai hâte que la pandémie soit loin derrière nous, parce qu'elle semble toujours l'excuse fédérale des retards. Quel tort subirions-nous si nous demandions, chaque fois que c'est possible, un esprit de suite dans les négociations du côté fédéral.

I've heard this over and over again. The BC Treaty Commission, the stories there are legion about negotiators changing and the lack of clarity on mandates. I think it applies to these two agreements that they took so long and we got this advice from both witnesses, and I think we should pay respect to that in our observations.

The Chair: Thank you, Senator Patterson.

Rule 12-16(1)(d) allows us to go in camera to discuss a draft report. Does the committee wish to discuss observations in camera?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: We will now suspend and go in camera.

(The committee continued in camera.)

(The committee resumed in public.)

The Chair: Okay, we are back in public. Is it agreed that I report the bill to the Senate?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Okay, that's great. Thank you, everyone. Thank you for all of your input. I really appreciate your input this evening. It was a lot of work, and we got it done. If there are no comments or questions, we will adjourn.

(The committee adjourned.)

J'ai entendu le refrain je ne sais combien de fois. À la Commission des traités de Colombie-Britannique, les histoires sur les changements de négociateurs et sur le manque de clarté des mandats sont légion. Elles se vérifient pour ces deux accords qui ont pris tellement de temps à conclure, et c'est le conseil que nous avons reçu des deux témoins. Nous devrions le reconnaître dans nos observations.

Le président : Merci, monsieur le sénateur.

L'article 12-16(1)(d) du Règlement nous autorise à nous retirer à huis clos pour discuter d'un projet de rapport. Le comité veut-il discuter des observations à huis clos?

Des voix : Oui.

Le président : À cette fin, je suspends les travaux.

(La séance se poursuit à huis clos.)

(La séance publique reprend.)

Le président : Bon, reprenons la séance publique. Puis-je faire rapport du projet de loi au Sénat?

Des voix : Oui.

Le président : Très bien. Je vous remercie tous de votre concours, particulièrement ce soir. Nous sommes venus à bout de ce gros travail. Si personne n'a d'observations à formuler ni de questions à poser, je lève la séance.

(La séance est levée.)
